

Contribution d'ADM pour le rapport « Sensibilisation et lutte contre  
l'islamophobie en Europe », Rapporteur Mr. Momodou Malcolm  
Jallow, Commission sur l'égalité et la non-discrimination de  
l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe



**ADM**

## Table des matières

<i>Contexte</i>	<b>3</b>
<i>La loi séparatisme du 24 août 2021, dite « loi confortant le respect des principes de la République »</i>	<b>4</b>
Liberté d'expression et de religion	<b>5</b>
Financements étrangers loi séparatisme 24 août 2021	<b>5</b>
Le Contrat d'engagement Républicain	<b>7</b>
<i>Chiffres et statistiques</i>	<b>9</b>
<i>Les fermetures de mosquées</i>	<b>11</b>
Fermetures de mosquées sous la loi SILT :	<b>11</b>
Autres outils administratifs de fermeture :	<b>14</b>
<i>Écoles musulmanes ou écoles tenues par des musulmans :</i>	<b>15</b>
<i>Détournement des outils de lutte contre le financement du terrorisme et entraves financières</i>	<b>16</b>
<i>Une lutte contre la radicalisation sans les concernés</i>	<b>20</b>
<i>Cas emblématiques des actes haineux et discriminations visant les musulmans :</i>	<b>22</b>
<i>Conclusion</i>	<b>26</b>
<i>Recommandations</i>	<b>27</b>

## Contexte

Le basculement normatif en France a principalement eu lieu en 2015 avec l'application de la loi du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence, suivie par sa normalisation par la loi Sécurité intérieure et lutte contre le terrorisme (SILT) le 30 octobre 2017<sup>1</sup>. Ce recours à un état d'exception, puis sa pérennisation, ont eu pour effet d'accroître les prérogatives administratives, sans pour autant permettre leur plein contrôle par les juridictions administratives. Depuis 2014, la France a choisi une méthode de lutte contre le terrorisme et la radicalisation qui se fonde sur des critères d'appartenance religieuse musulmane. Ces critères sont donc depuis lors diffusés dans l'administration<sup>2</sup>.

Le « Guide interministériel de prévention de la radicalisation » en est particulièrement illustratif, en ce qu'il liste des "signaux forts" et "signaux faibles"<sup>3</sup> :

- Signaux forts : passage à des signaux de religiosité forts : barbe, voile intégral, djellabas, ou volonté de dissimulation, changement d'apparence physique ou vestimentaire, pratique religieuse hyper-ritualisée.
- Signaux faibles : interdits alimentaires étendus à l'entourage, changement de décoration au domicile habituel (réorganisation ascétique de la chambre, retrait des photos et de toute représentation humaine); mimétisme culturel et religieux, obsession autour des rituels, propos asociaux, rejet ou remise en cause de l'autorité, rejet de la vie en collectivité, contestation du système démocratique, critique de l'État français, attitude discriminatoire vis-à-vis des femmes, changement de sémantique, discours stéréotypé; cas de prosélytisme à l'école, conversion soudaine.

Depuis l'automne 2020, les autorités françaises semblent s'être lancées dans une lutte contre le séparatisme, qui est un énième plan de lutte contre la radicalisation visant des organisations musulmanes, restreignant la liberté d'expression et la critique des politiques publiques ou « chasse aux sorcières »<sup>4</sup>. La France n'est pas la championne de la liberté d'expression comme l'a souligné Amnesty internationale<sup>5</sup>.

En 2019, le ministre de l'Intérieur a assumé le recours à des procédés administratifs détournés pour mettre à mal le quotidien des musulmans dès lors qu'aucune charge ne pesait contre eux<sup>6</sup>. Le gouvernement évoquait « l'écosystème des islamistes »<sup>7</sup> sans aucun recul ou contre-expertise<sup>8</sup> ou consultation de la société civile que ce soit des ONG généralistes ou des associations musulmanes et qui a conduit à la lutte contre le « séparatisme islamiste » que le gouvernement ne saurait définir précisément et qui élargit les cibles.<sup>9</sup>

<sup>1</sup> [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/securite\\_interieure\\_lutte\\_terrorisme](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/securite_interieure_lutte_terrorisme)

<sup>2</sup> [https://www.saphirmews.com/Fiche-detection-a-la-radicalisation-quand-l-Universite-de-Cergy-Pontoise-deraille\\_a26690.html](https://www.saphirmews.com/Fiche-detection-a-la-radicalisation-quand-l-Universite-de-Cergy-Pontoise-deraille_a26690.html)

<sup>3</sup> Guide interministériel de prévention de la radicalisation MARS 2016 Page. 101 à 104

<https://www.cipdr.gouv.fr/wp-content/uploads/2018/02/guide-interminist%C3%A9riel-de-prevention-de-la-radicalisation-Mars-2016.pdf>

<sup>4</sup> <https://www.mediapart.fr/journal/france/281021/lutte-contre-le-separatisme-un-de-chasse-aux-sorcieres>

<sup>5</sup> <https://www.amnesty.fr/presse/la-france-nest-pas-la-championne-de-la-libert-dexp#:~:text=Communiqu%C3%A9%20de%20presse-,La%20France%20n'est%20pas%20la%20championne%20de%20la%20libert%C3%A9,expression%20qu'elle%20affirme%20%C3%AAtre&text=Il%20a%20aussi%20d%C3%A9clench%C3%A9%20un,%C3%A0%20la%20libert%C3%A9%20d'expression.>

<sup>6</sup> <https://www.mediapart.fr/journal/france/180220/contre-le-communautarisme-la-circulaire-castaner-fait-feu-de-tout-bois>

<https://www.vie-publique.fr/discours/276550-marlene-schiappa-02102020-islamisme>

<sup>7</sup> <https://www.la-croix.com/France/Separatisme-derriere-mot-problematiques-tres-diverses-2020-10-02-1201117199>

<sup>8</sup> [https://www.lexpress.fr/actualite/politique/islamisme-bernard-rougier-l-eminence-grise-de-l-executif\\_2142920.html](https://www.lexpress.fr/actualite/politique/islamisme-bernard-rougier-l-eminence-grise-de-l-executif_2142920.html)

<sup>9</sup> <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/02/18/proteger-les-libertes-en-luttant-contre-le-separatisme-islamiste-conference-de-presse-du-president-emmanuel-macron-a-mulhouse>

L'Etat s'autorise à multiplier les procédés administratifs (perquisitions, assignations à résidence, gels des avoirs) sans contrôle effectif avec la méthode « Al Capone »<sup>10</sup>, pour lutter contre le « séparatisme islamiste ». C'est avec les CLIR « Cellules départementales de Lutte contre l'Islamisme et le Repli communautaire » sous l'autorité du préfet, les services de renseignement, l'éducation nationale, le fisc, l'Urssaf, Pôle emploi, la répression des fraudes et l'inspection du travail. Elles ont été créées par une simple circulaire du 27 novembre 2019<sup>11</sup> ciblent des structures ou des personnes qu'ils soupçonnent de séparatisme. Ces contrôles concernent toute la vie quotidienne (écoles musulmanes, mosquées, débits de boisson, snack, coiffeurs, associations culturelles, sportives, soutien scolaire, de solidarité, y compris les ONG humanitaires, de défense des droits qui dénoncent les discriminations des musulmans<sup>12</sup>).

## La loi séparatisme du 24 août 2021, dite « loi confortant le respect des principes de la République »<sup>13</sup>

La loi « Séparatisme » dite loi « confortant le respect des principes de la République » est particulièrement coercitive et accroît les pouvoirs discrétionnaires conférés au ministère de l'intérieur, sans la moindre garantie d'efficacité. Cet accroissement rejoint une tendance à l'œuvre depuis plusieurs années. Cette loi modifie profondément la loi 1901 et cible les associations. Le ministère de l'Intérieur vise les personnes de confession musulmane, les étrangers, les populations des quartiers défavorisés. Elle restreint drastiquement la liberté d'expression et d'information sous le prétexte de la sécurité, en se fondant sur le soupçon de rejet « des principes républicains ». Or, le législateur n'a pas défini une telle notion, laissant le soin au ministère de l'Intérieur de qualifier les personnes et structures qui seraient « séparatistes », ce qui ne peut qu'être source d'arbitraire.

La loi se fonde sur l'inversion de la charge de la preuve contenue dans les lois de normalisation de l'état d'urgence et dans le contexte de lutte antiterroriste et la radicalisation. La loi « Séparatisme » se construit et base ses allégations de « non-respect des principes républicains », en étendant plus largement encore les cibles qui seront les musulmans pratiquants, mais aussi toute organisation ou personne perçue comme contestataire. L'administration utilise le motif de rejet des principes républicains pour fonder une mesure administrative et contourner le juge judiciaire. Elle instaure un moralisme, ce qui donne le pouvoir à l'Etat de décider ce qui lui convient ou non. Cette conception s'éloigne de l'Etat de droit.<sup>14</sup>

Les débats parlementaires de la loi séparatisme ont été ponctués de propos discriminatoires ciblant les musulmans contribuant à créer un climat anxieux et délétère. Le texte de loi ne vise pas spécifiquement une religion mais les débats ont ciblé un groupe religieux avec des mots valises « islam radical, islamisme, séparatisme, repli communautaire »<sup>15</sup> sans les définir.

<sup>10</sup> Islamisme : dans les secrets de la "stratégie Al Capone" – L'Express- Le 2 Février 2022- Par Étienne Girard [https://www.lexpress.fr/actualite/societe/islamisme-dans-les-secrets-de-la-strategie-al-capone\\_2168407.html](https://www.lexpress.fr/actualite/societe/islamisme-dans-les-secrets-de-la-strategie-al-capone_2168407.html)

<sup>11</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45275>

<sup>12</sup> <https://orientxxi.info/magazine/separatisme-mettre-au-pas-l-islam-et-les-musulmans-de-france.4173>

<https://www.la-croix.com/Religion/Le-gouvernement-multiplie-fermetures-mosquees-jugees-separatistes-2022-01-07-1201193708>

<sup>13</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000042635616/>

<sup>14</sup> <https://adm-musulmans.com/wp-content/uploads/2021/05/Analyse-ADM-PJL-Separatisme.pdf>

<sup>15</sup>

<https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000042635616/#:~:text=L%20de%20ce%20texte,autour%20de%20deux%20axes%20principaux.>

## Liberté d'expression et de religion

Dans son avis, le Conseil d'État écrit que : « les mesures du projet concernent pratiquement tous les droits et libertés publiques constitutionnellement et conventionnellement garantis, et les plus éminents d'entre eux : liberté d'association, liberté de conscience et de culte, liberté de réunion, d'expression, d'opinion, de communication, liberté de la presse, libre administration des collectivités territoriales, liberté de l'enseignement, liberté du mariage, liberté d'entreprendre, liberté contractuelle »<sup>16</sup>

La loi séparatisme porte atteinte aux libertés d'associatives. Elle permet d'élargir les motifs de dissolution d'une association et d'imputer des actions des dirigeants à la structure commis par un tiers. Par exemple, les associations sont tenues responsables des propos tenus par les tiers sur leurs réseaux sociaux, alors qu'en droit la responsabilité est individuelle et non collective. Lorsque les associations ou les personnalités essentiellement musulmanes dénoncent « l'islamophobie », elles sont accusées de tenir un discours de victimisation, d'inciter à la haine ou de créer du séparatisme. Nous l'avons constaté au travers des cas de dissolutions d'association, de fermeture de mosquées et d'autres mesures administratives, car la panoplie de mesures sont conséquentes. Elles ont été enrichies considérablement depuis l'état d'urgence en 2015, ainsi que les nombreuses lois sur la sécurité. Cette loi est aussi rétroactive ce qui accentue les dérives. Elle élargit les entraves aux financements des associations et des musulmans par la suspension, le blocage de fonds etc. avec le détournement des outils de lutte contre le financement du terrorisme ou la radicalisation.

Un certain nombre de voix se sont exprimées pour dénoncer le fait que, sous couvert de conforter le respect des principes de la République, le projet de loi vise les personnes appartenant à la communauté musulmane. Entre autres critiques, Jonathan Laurence, professeur de sciences politiques au Boston Collège, a notamment pu souligner que « La nouvelle loi sur le séparatisme est une attaque à peine voilée contre la religion musulmane ».

Dans une lettre aux parlementaires 33 organisations de défense des droits demandent aux parlementaires d'abroger la loi séparatisme, rappelant les attaques sur les libertés associatives notamment les dissolutions d'associations, ainsi que les entraves aux financements.<sup>17</sup>

ADM a relevé 31 associations qui ont été dissoutes depuis 2017, la plupart des dissolutions concernent des associations musulmanes, 11 sont des organisations ou groupuscule d'extrême droite.

## Financements étrangers loi séparatisme 24 août 2021

La loi permet à l'autorité d'exercer un contrôle accru des fonds étrangers à toutes les associations ainsi que la possibilité de s'y opposer, avec les articles 21 et 22 de la loi séparatisme.<sup>18</sup> sous prétexte que « Le secteur associatif n'est en effet pas exempt de risques,

---

<sup>16</sup> <https://www.conseil-etat.fr/avis-consultatifs/derniers-avis-rendus/au-gouvernement/avis-sur-un-projet-de-loi-confortant-le-respect-par-tous-des-principes-de-la-republique#:~:text=Les%20mesures%20du%20projet%20concernent,communication%2C%20libert%C3%A9%20de%20la%20presse%2C>

<sup>17</sup> <https://www.gisti.org/spip.php?article6833>

<sup>18</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043964778>

notamment en ce qui concerne le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. »<sup>19</sup> L'administration a le pouvoir d'empêcher des associations d'avoir accès à des fonds étrangers pour des motifs extrêmement larges et flous, notamment celles qui seront soupçonnées d'avoir une « **poursuite d'objectifs politiques, qui peuvent être discutables.** »<sup>20</sup>

*- obligation de déclaration s'accompagnerait d'obligations relatives à la certification de comptes. D'autre part, l'autorité administrative serait dotée d'un droit d'opposition s'exerçant dans des conditions analogues à celles prévues au même article 35 du présent projet de loi.<sup>21</sup>*

Ces dispositions permettent à l'autorité d'exercer un contrôle accru sur les associations, particulièrement celles recevant des financements étrangers, avec la possibilité d'une opposition sur les fonds et leur confiscation par l'État pour « séparatisme » au nom de la sécurité intérieure et de la lutte contre le terrorisme, ceci sans aucun fondement, portant ainsi atteinte à la liberté d'association et au droit à la propriété. Il n'existe aucun recours effectif, ni a posteriori, contre les signalements abusifs de TRACFIN pour les personnes et structures ciblées par cet organisme, dont les travaux se font dans la plus grande opacité.

***Il s'agirait d'imposer aux associations concernées de publier, de manière séparée, le montant des avantages et ressources d'origine étrangère qu'elles reçoivent dans leurs comptes annuels, lesquels doivent impérativement, en application de l'article L. 612-4 du code de commerce, être publiés. Il n'y aurait plus de seuil fixé à 10 000 euros puisque l'ensemble des avantages et ressources d'origine étrangère devraient être inscrits dans les comptes. À ce titre, il convient de préciser que le préfet de département, à partir de ces comptes annuels, sera en mesure de détecter d'éventuelles irrégularités ou menaces, et qu'il pourra saisir TRACFIN***<sup>22</sup>

Comme si ces entraves ne suffisaient pas, la loi séparatisme élargit les compétences de discrétionnaires de l'administration en leur donnant la possibilité de s'opposer plusieurs fois à une opération financière sans contrôle.

L'article 46<sup>23</sup> « élargit la portée du droit d'opposition du service à compétence nationale TRACFIN. Ce service dispose de la faculté de s'opposer à l'exécution d'une opération non encore exécutée dont il a eu connaissance dans le cadre de ses missions en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. L'exercice du droit d'opposition permet de reporter de dix jours la réalisation de l'opération, en l'attente d'une saisie pénale ou administrative des sommes litigieuses ».<sup>24</sup>

Cet article, modifie le code monétaire et financier en son article L561-24 » par la loi séparatisme. Il va aussi jusqu'à interdire de porter à la connaissance de l'organisation visée de l'opposition de Tracfin dans une opération de blocage, dès lors il n'existe aucune possibilité de

<sup>19</sup> <https://www.senat.fr/rap/120-454-1/120-454-15.html#fn144>

<sup>20</sup> <http://www.senat.fr/rap/120-454-1/120-454-19.html>

Article 35 dans le projet de loi séparatisme est devenu l'article 77 dans la proclamation de la loi séparatisme <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043964778>

<sup>21</sup> L'article 12 ter devenu article 22 dans la loi séparatisme

<http://www.senat.fr/tableau-historique/pj120-369.html>

<sup>22</sup> <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/3797/AN/2701>

<sup>23</sup> Dans l'explicatif du projet de loi en introduction (voir art.46) :

[https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115b3649\\_projet-loi](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115b3649_projet-loi)

<sup>24</sup> « Article L561-24 - Code monétaire et financier » Version en vigueur du 14 février 2020 au 26 août 2021

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000041578109/2021-02-17/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041578109/2021-02-17/)

recours et l'opération peut se renouveler sans limite, avec de graves conséquences sur les organisations ou les personnes ciblées.

La loi oblige les organisations à tenir une double comptabilité en séparant les fonds étrangers :

« la commission a approuvé l'obligation de tenue d'un état séparé des comptes, pour les associations loi 1901, permettant d'identifier dans leur comptabilité les avantages et ressources en provenance de l'étranger (article 12 bis) et a tenu à renforcer la portée de cette obligation en sanctionnant plus fermement « Le non-respect des obligations prévues au deuxième alinéa du présent VI est puni d'une amende de 3 750 euros, dont le montant peut être porté au quart de la somme sur laquelle a porté l'infraction. **Les personnes physiques ou morales coupables de cette infraction encourent également, dans les conditions prévues à l'article 131-21 du code pénal, la peine complémentaire de confiscation de la valeur des avantages et ressources concernés.** »<sup>25</sup>

Le non-respect de ces obligations particulières de contrôle de financement étrangers peut conduire jusqu'à la confiscation des fonds par l'État et ce en violation du droit d'association et du droit de propriété.<sup>26</sup>

## Le Contrat d'engagement Républicain

**Le Contrat d'Engagement Républicain de la loi séparatisme dites « Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République »<sup>27</sup>** s'impose comme un outil de contrôle de la vie associative. Les subventions, les agréments ou l'accès aux équipements publics sont conditionnés à la signature du CER.<sup>28 29</sup> Il est question de respecter les principes républicains<sup>30</sup>, sans pour autant que leurs manquements ne soient définis. Le CER est régulièrement dénoncé par la société civile.<sup>31</sup>

Il est important de souligner que les minorités musulmanes n'accèdent pas aux fonds publics. D'une part la laïcité interdit à l'État de financer un culte, d'autre part, depuis l'état d'urgence, les associations ont été particulièrement ciblées et ont vu leur espace démocratique se rétrécir<sup>32</sup> ainsi que l'accès aux fonds et aux moyens financiers.

**La Réduction d'impôt (défiscalisation) de l'article 18<sup>33</sup>** est un contrôle accru des activités associatives.<sup>34</sup> Toute demande de défiscalisation, qui permet aux associations de faire des collectes de fonds et qui font bénéficier les donateurs d'une réduction d'impôt, ou toute demande d'agrément sera conditionnée par l'accès aux informations et à la base de données des donateurs de l'association. L'administration pourra de manière discrétionnaire priver les organisations d'accéder à la défiscalisation et donc à leurs avantages. Ces dispositions ouvrent

<sup>25</sup> Amendement N° COM-377 -14 mars 2021- Senat [http://www.senat.fr/amendements/commissions/2020-2021/369/Amdt\\_COM-377.html](http://www.senat.fr/amendements/commissions/2020-2021/369/Amdt_COM-377.html)

<sup>26</sup> Amendement N° COM-377 -14 mars 2021- Senat [http://www.senat.fr/amendements/commissions/2020-2021/369/Amdt\\_COM-377.html](http://www.senat.fr/amendements/commissions/2020-2021/369/Amdt_COM-377.html)

<sup>27</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043964778>

<sup>28</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043964778>

<sup>29</sup> Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat [https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article\\_jo/JORFARTI000044806657](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000044806657)

<sup>30</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044806609>

<sup>31</sup> <https://www.ldh-france.org/contrat-dengagement-republicain-les-elus-locaux-doivent-protger-la-liberte-associative/>

<sup>32</sup> <https://www.voxpublic.org/La-Coalition-pour-les-Libertes-Associatives.html>

<sup>33</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043964778>

<sup>34</sup> Tableau du Projet de loi Respect des principes de la République <http://www.senat.fr/tableau-historique/pj120-369.html>

la voie à une ingérence dans l'association et pourraient mettre fin à ses activités. Ces dispositions dissuaderont les adhérents et donateurs.

L'État pourra ainsi, au prétexte d'un contrôle, accéder aux données financières des donateurs, comme ce fut le cas pour l'agrément d'Anticor. L'État avait exigé que l'association fournisse la liste des donateurs<sup>35</sup> pour lui renouveler l'agrément lui permettant d'initier des procédures judiciaires contre la corruption, mais Anticor avait refusé d'obtempérer. Une campagne solidaire de nos organisations avec Anticor avait finalement conduit au renouvellement de l'agrément.<sup>36</sup>

### **Sur les recours**

Les recours administratifs se font a posteriori. Ils se basent sur les allégations sans preuve du ministère de l'Intérieur sous forme de notes blanches, avec l'inversement la charge de la preuve, ce qui porte gravement atteinte à la présomption d'innocence, au droit à un procès équitable. Les juges administratifs ont validé systématiquement les décisions du ministère de l'Intérieur, alors qu'une mesure de dissolution d'une association particulièrement pacifique et n'ayant commis aucune infraction est une grave atteinte à l'État de droit.

L'entrave financière ne contient aucun recours effectif les lois de lutte contre le financement du terrorisme sont détournées pour neutraliser les associations musulmanes y compris les défenseurs des droits ce qui contrevient aux droits fondamentaux et à la convention européenne des droits de l'Homme.

Les dissolutions ont conduit à une montée vertigineuse de l'extrême-droite dangereuse et d'un déversement de haine visant les musulmans et les minorités comme jamais vu auparavant. La notion de grand remplacement est banalisée à des heures de grande écoute comme sur CNEWS

Le gouvernement a cédé aux sirènes de l'extrême droite. Par exemple le ministre de l'Intérieur reprend le vocabulaire de l'extrême droite, il apparaît même plus dur que Marine Le Pen, lorsqu'il lui a reproché d'être molle.<sup>37</sup> Il reprend son vocabulaire en visant les musulmans et les étrangers. Il suit une ligne dure de la laïcité du Printemps Républicain qui fait du lobby pour un laïcité d'exclusion de « combat »<sup>38</sup> comme le note le journal le Monde. Ce groupuscule créé des polémiques, du harcèlement. Il est obsédé par le voile, voit des frères musulmans, des islamistes partout et propage des théories complotistes antimusulmanes, cible les musulmans dans leur culte et leur pratique religieuse, dans leurs structures associatives ou commerciales. Il fait de l'ingérence dans le culte, puisqu'il lui reproche aux imams d'avoir lu certains des versets du Coran, ou des hadith textes religieux.

Il est à souligner qu'aucune ONG musulmane indépendante ne collabore ou n'a de lien avec les autorités françaises, ou n'a été consultée que ce soit lors de l'élaboration des lois ou de la mise en place des politiques de lutte contre la radicalisation. Plus largement les associations en France ne sont plus consultées par les autorités depuis 2019.

---

<sup>35</sup> [https://twitter.com/anticor\\_org/status/1357071418299719680](https://twitter.com/anticor_org/status/1357071418299719680)

<sup>36</sup>M. le Premier ministre, pour notre démocratie, l'agrément de l'association Anticor doit être renouvelé- Huffington post - le 1<sup>er</sup> avril 2021 [https://www.huffingtonpost.fr/entry/m-le-premier-ministre-pour-notre-democratie-lagrement-de-lassociation-anticor-doit-etre-renouvele\\_fr\\_60658c11e5b6555472cf524c](https://www.huffingtonpost.fr/entry/m-le-premier-ministre-pour-notre-democratie-lagrement-de-lassociation-anticor-doit-etre-renouvele_fr_60658c11e5b6555472cf524c)

<sup>37</sup> [https://www.gala.fr/l\\_actu/news\\_de\\_stars/video-je-vous-trouve-molle-un-peu-branlante-gerald-darmanin-tacle-marine-le-pen\\_463063](https://www.gala.fr/l_actu/news_de_stars/video-je-vous-trouve-molle-un-peu-branlante-gerald-darmanin-tacle-marine-le-pen_463063)

<sup>38</sup> [https://www.lemonde.fr/politique/article/2022/05/31/elections-legislatives-2022-les-espoirs-decus-du-printemps-republicain\\_6128349\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2022/05/31/elections-legislatives-2022-les-espoirs-decus-du-printemps-republicain_6128349_823448.html)



## La suppression de l'observatoire de la laïcité

Au-delà des associations musulmanes, tout ceux qui dénoncent les discriminations subies par les musulmans, ou font preuves de solidarité sont aussi ciblés par des mesures. Pour avoir dénoncé l'instrumentalisation de la laïcité contre les musulmans l'observatoire de la laïcité pourtant sous la responsabilité du premier ministre a été dissout. Un proche de la secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur Marlène Schiappa, souligne « Il semble plus préoccupé par la lutte contre la stigmatisation des musulmans que par la défense de la laïcité. Le fait qu'il s'affiche et discute avec le CCIF, a achevé d'agacer en très haut lieu.<sup>39</sup> Le journaliste Louis Amar explique que c'est « parce que l'exécutif et l'Observatoire n'ont pas du tout la même idée de la laïcité. D'un côté une fermeté revendiquée, de l'autre l'espoir d'un apaisement. D'ailleurs Matignon ne prend même pas la peine de le cacher : "La volonté du Premier ministre est de renouveler cette instance afin qu'elle soit davantage en phase avec la stratégie de lutte contre les séparatismes ». L'observatoire de la laïcité dénonçait les discriminations antimusulmanes sous prétexte de laïcité et réaffirmait les principes fondamentaux.

## Chiffres et statistiques

### Chiffres de l'état d'urgence de 2015 à 2017 :

- 740 assignations à résidence sous état d'urgence
- 20 fermetures de mosquées<sup>40</sup>
- 4500 perquisitions administratives<sup>41</sup>

L'essentiel des mesures se sont fait dans les deux premiers mois de l'état d'urgence.

### Chiffres radicalisation séparatisme de 2017 à 2021 :

Le ministre de l'Intérieur a déclaré que « jamais un gouvernement n'a fait autant contre l'islamisme politique<sup>42</sup>, donnant le bilan sur le « séparatisme islamiste :

- 24 663 contrôles tous azimuts<sup>43</sup>
- 718 lieux fermés qui auraient été fréquentés par des fondamentalistes<sup>44</sup>
- 205 gels des avoirs d'associations

Il a déclaré : « Nous commençons à diffuser la terreur chez ceux qui voulaient nous l'imposer" et prévoit d'autres dissolutions et mesures administratives. »<sup>45</sup>

Ce bilan est 5 fois plus élevé que celui de l'état d'urgence qui lui avait un contrôle parlementaire. Depuis 2014 des outils administratifs exorbitants sont accordés au ministère de l'Intérieur sans aucun contrôle indépendant conforme aux standards internationalement reconnus. Depuis 2017, les mesures ont considérablement augmenté démontrant une disproportion et visant systématiquement les musulmans.

Il n'y a eu aucune poursuite judiciaire pour des faits ou en lien avec du terrorisme dans son bilan, aucune évaluation indépendante, ces mesures sont opaques, même les médias n'accèdent

<sup>39</sup> [https://www.lepoint.fr/politique/info-le-point-changement-en-vue-a-la-tete-de-l-observatoire-de-la-laicite-19-10-2020-2397125\\_20.php](https://www.lepoint.fr/politique/info-le-point-changement-en-vue-a-la-tete-de-l-observatoire-de-la-laicite-19-10-2020-2397125_20.php)

<sup>40</sup> <https://adm-musulmans.com/wp-content/uploads/2019/06/RAPPORT-ADM-22PUNITION-COLLECTIVE22-.pdf>

<sup>41</sup> [https://www2.assemblee-nationale.fr/static/15/lois/bilan\\_statistique\\_2017\\_06\\_30.pdf](https://www2.assemblee-nationale.fr/static/15/lois/bilan_statistique_2017_06_30.pdf)

<sup>42</sup> <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/gerald-darmanin-et-marlene-schiappa-nous-n-avons-jamais-autant-fait-contre-l-islamisme-politique-20210928>

<sup>43</sup> <https://www.facebook.com/100044233006154/posts/485268449624251/?d=n>

<sup>44</sup> Iblid

<sup>45</sup> <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/gerald-darmanin-et-marlene-schiappa-nous-n-avons-jamais-autant-fait-contre-l-islamisme-politique-20210928>

pas aux données. Le ministre de l'Intérieur souligne que ces chiffres seraient des « résultats », alors qu'ils démontrent la disproportion et qu'ils n'ont abouti à aucun résultat hormis le chiffre impressionnant qu'il donne. Le média Médiapart a écrit que « Rarement en France une population aura autant fait l'objet de procédures administratives en raison de son origine ou de sa confession supposée ou réelle ».

Depuis de nombreuses années, les instances internationales réclament des statistiques sur les discriminations en France. Sauf que la France refuse systématiquement invoquant les valeurs comme celles de l'égalité. Pourtant ces valeurs ont bien été mises à mal avec des inégalités qui perdurent. Les chiffres du contrôle au faciès de l'étude du Défenseur des Droits le démontrent. « 80% des personnes correspondant au profil de « jeune homme perçu comme noir ou arabe » déclarent avoir été contrôlés dans les cinq dernières années (contre 16% pour le reste des enquêtés). Par rapport à l'ensemble de la population, et toutes choses égales par ailleurs, ces profils ont ainsi une probabilité 20 fois plus élevée que les autres d'être contrôlés »<sup>46</sup>. Les arabes et les noirs sont assimilés en apparence aux musulmans, issues généralement des quartiers défavorisés.

Parallèlement, les autorités pratiquent aussi depuis de nombreuses années la collecte des données sur l'appartenance religieuse, politique et syndicale des personnes sous plusieurs fichiers au nom de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme<sup>47</sup>. Les fichiers PASP (Prévention des atteintes à la sécurité publique) et GIPASP (Gestion de l'information et prévention des atteintes à la sécurité publique) étendent les activités contrôlées aux opinions politiques<sup>48</sup>.

Les quartiers populaires, sont ceux qui concentrent le plus de musulmans originaires des pays arabes et sub-sahariens. Une étude qualitative faite dans les quartiers populaires par l'agence nationale de la recherche dans les quartiers populaires, révèle l'ampleur des discriminations et de la stigmatisation dont sont victimes les personnes perçues comme descendantes de l'immigration ou musulmanes. « Plus 90 % des personnes rencontrées déclarent avoir fait au moins une fois directement, ou comme témoin, l'expérience d'une discrimination ou d'un acte stigmatisant. »<sup>49</sup>

Une autre étude de l'INSEE souligne que « le taux de pauvreté de la population vivant dans un ménage dont la personne de référence est immigrée est de 37 %, et atteint 46 % quand la personne de référence est originaire du Maghreb ».

Les actes antimusulmans ont augmenté de 52% selon les chiffres publiés par la CNCDH<sup>50</sup> qui s'est appuyée sur les données du service central de renseignement territorial. Ces chiffres sont ceux du CFCM (Conseil Français du Culte Musulmans), ils ne sont pas représentatifs. Il y a aussi une sous-déclaration des actes antimusulmans en France.<sup>51</sup>

## **Des sondages biaisés au sujet des musulmans et de l'Islam**

Nous constatons une multiplication de sondages biaisés demandés par des ultras laïcs qui criminalisent l'appartenance religieuse des élèves musulmans<sup>52</sup>. Une enquête controversée faite

<sup>46</sup> [https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport-enquete\\_relations\\_police\\_population-20170111\\_1.pdf](https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport-enquete_relations_police_population-20170111_1.pdf)

<sup>47</sup> [https://www.lemonde.fr/pixels/article/2020/12/07/le-gouvernement-elargit-trois-fichiers-de-renseignement\\_6062511\\_4408996.html](https://www.lemonde.fr/pixels/article/2020/12/07/le-gouvernement-elargit-trois-fichiers-de-renseignement_6062511_4408996.html)

<sup>48</sup> <https://www.cnil.fr/fr/publication-des-decrets-relatifs-aux-fichiers-pasp-gipasp-et-easp-la-cnil-precise-sa-mission>

<sup>49</sup> <https://theconversation.com/face-aux-discriminations-les-musulmans-et-les-minorites-demandent-legalite-127413>

<sup>50</sup> [https://www.cncdh.fr/sites/default/files/rapport\\_racisme2020\\_basse\\_def.pdf](https://www.cncdh.fr/sites/default/files/rapport_racisme2020_basse_def.pdf)

<sup>51</sup> <https://www.cfcf-officiel.fr/wp-content/uploads/2021/01/28-01-2021-BILAN-ACTES-ANTIMUSULMANS-ANNEE-2020.pdf>

<sup>52</sup> <https://twitter.com/cafedpedagogique/status/1468826564410413060>

auparavant par l'Institut Montaigne, et intitulée : « Un islam français est possible » prétendait que 30 % de musulmans seraient rigoristes. Patrick Simon, socio-démographe français et directeur de recherche à l'Institut national d'études démographiques, a contesté ce rapport. Il souligne que « contrairement à ce qui est annoncé, il n'est pas possible de retrouver comment les typologies ont été construites, ni de reproduire les résultats pour en vérifier la solidité. »<sup>53</sup> Ce chiffre a permis de criminaliser l'appartenance religieuse des personnes de confession musulmane et servi à alimenter les propos haineux.

## Les fermetures de mosquées

Selon le ministre de l'Intérieur, 99 mosquées soupçonnées de séparatisme ont été contrôlées. Nous relevons que seules les mosquées sont visées et aucun autre lieu de culte<sup>54</sup>. Le ministre poursuit, il y aurait « 21 lieux de culte actuellement fermés, du fait de prescriptions administratives, d'une décision judiciaire, d'une reprise de bail, de travaux ou d'une fermeture administrative ».

### Les fermetures de mosquées sous état d'urgence

Durant l'état d'urgence de 2015 à 2017, le ministère de l'Intérieur a fermé 20 mosquées.<sup>55</sup>

### Fermetures de mosquées sous la loi SILT :

La loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme (SILT) du 30 octobre 2017 a normalisé l'état d'urgence.

Les mesures administratives se fondent sur une « note blanche » des services des renseignements qui ne contient pas d'entête, n'est pas signée ou datée, et se borne à faire état de suites d'allégations, il y a parfois quelques éléments précis, les personnes peuvent apporter la preuve par la négative, mais l'essentiel des allégations ne repose sur aucun élément de fait. Il s'agit surtout d'affirmer qu'untel aurait tenu souvent des propos religieux, que le ministère de l'intérieur juge « contraires aux principes républicain, discriminatoire, ou faisant l'apologie » sans en apporter la preuve et sans qu'il n'y ait eu de condamnation judiciaire. Ce qui a pour effet d'inverser la charge de la preuve avec l'absence de procès équitable. Les personnes doivent démontrer qu'elles ne sont pas dangereuses, or il est impossible de prouver cela, la présomption d'innocence est suspendue au profit d'une présomption de culpabilité. Ce qui crée une voie d'exception avec l'absence de recours effectif. Face à des accusations graves, les personnes sont désemparées puisque les droits de la défense ne sont pas respectés dans ces procédures.

### On décompte 11 mosquées fermées sous la loi SILT depuis 2017 :

1. La mosquée de Sartrouville fermée fin 2017 sous la loi SILT<sup>56</sup>
2. La mosquée Sunna à Marseille a été fermée fin 2017
3. La Mosquée de Gigean fermée 2018

<sup>53</sup> [https://www.lemonde.fr/religions/article/2016/09/27/ce-que-l-on-fait-dire-aux-musulmans\\_5003823\\_1653130.html](https://www.lemonde.fr/religions/article/2016/09/27/ce-que-l-on-fait-dire-aux-musulmans_5003823_1653130.html)

<sup>54</sup> <https://www.paris-normandie.fr/id263951/article/2021-12-28/beauvais-la-grande-mosquee-visee-par-une-fermeture-de-six-mois-pour-apologie-du>

<sup>55</sup> <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2017/10/31/01016-20171031ARTFIG00125-32-attentats-dejoues-4457-perquisitions-625-armes-saisies-le-bilan-de-l-etat-d-urgence.php>

<sup>56</sup> <https://adm-musulmans.com/wp-content/uploads/2019/06/RAPPORT-ADM-22PUNITION-COLLECTIVE22-.pdf>

4. La Mosquée d'Aix en Provence fermée le 31 janvier 2017<sup>57</sup>
5. La Mosquée Zahra fermée fin 2018
6. La fermeture de la mosquée As-Sunnah d'Hautmont fin 2018
7. La mosquée de Al Kawthar fermée le 7 février 2019<sup>58</sup>
8. La mosquée de Pantin fermée fin 2020<sup>59</sup>
9. Mosquée d'Allonnes fermée fin 2021<sup>60</sup>
10. Mosquée de Strasbourg en cours de fermeture fin 2021<sup>61</sup>
11. Mosquée de Beauvais fermée fin 2021<sup>62</sup>
12. La mosquée de Pessac fermée le 14 mars 2022<sup>63</sup>

Alors que la loi SILT prévoit que cette mesure de fermeture administrative « ne peut excéder six mois », les autorités ont cumulé les mesures, ce qui a conduit à des fermetures définitives.

La loi SILT n'a visé que des mosquées :

### **Le Centre Zahra mosquée chiite à Dunkerque**

Octobre 2018, le Centre Chiite Européen Zahra (Mosquée chiite) à Grande-Synthe a été dissout. Les gérants ont vu une multiplication impressionnante des mesures administratives et des poursuites judiciaires n'ayant aucun lien avec les accusations de départ :

- Dissolution de 4 associations ;
- Poursuites pénales pour reconstitution d'associations dissoutes ;
- Gel des avoirs ;
- Poursuites pénales pour violation de la mesure de gel des avoirs constituée par des achats en boulangerie, snack et vie courante.

### **Mosquée d'Allonnes**

Octobre 2021, la mosquée d'Allonnes a eu une multiplication de mesures administratives :

- Fermeture de la mosquée ;
- Gel des avoirs ;
- Ouverture d'enquête judiciaire pour apologie
- Dissolution de deux associations ;
- Signalement au parquet pour apologie et provocation aux actes terroristes

Toutes les mesures ont été fondées sur les mêmes allégations, ce qui constitue un acharnement administratif<sup>64</sup>.

<sup>57</sup> [https://www.lemonde.fr/societe/article/2017/02/02/une-mosquee-fermee-pour-menace-contre-la-securite-a-aix-en-provence\\_5073435\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2017/02/02/une-mosquee-fermee-pour-menace-contre-la-securite-a-aix-en-provence_5073435_3224.html)

<sup>58</sup> [https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/06/13/fermeture-de-mosquees-une-association-accuse-l-etat-de-punition-collective\\_5475850\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/06/13/fermeture-de-mosquees-une-association-accuse-l-etat-de-punition-collective_5475850_3224.html)

<https://adm-musulmans.com/wp-content/uploads/2019/06/RAPPORT-ADM-22PUNITION-COLLECTIVE22-.pdf>

<sup>59</sup> [https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/10/27/la-justice-administrative-valide-la-fermeture-temporaire-de-la-grande-mosquee-de-pantin\\_6057536\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/10/27/la-justice-administrative-valide-la-fermeture-temporaire-de-la-grande-mosquee-de-pantin_6057536_3224.html)

<sup>60</sup> <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/allonnes-72700/sarthe-l-annulation-de-la-fermeture-de-la-mosquee-d-allonnes-examinee-par-le-conseil-d-etat-4f279edc-4ebd-11ec-a154-8043ea2ede2d>

<sup>61</sup> <https://www.dna.fr/societe/2021/10/12/strasbourg-vers-une-fermeture-administrative-de-la-mosquee-de-l-elsau-hcpa>

<sup>62</sup> [https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/12/28/la-mosquee-de-beauvais-fermee-pour-six-mois\\_6107541\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/12/28/la-mosquee-de-beauvais-fermee-pour-six-mois_6107541_3224.html)

<sup>63</sup> [https://twitter.com/PrefAquitaine33/status/1506952555338907652?ref\\_src=twsrc%5Etfw%7Ctwcamp%5Etweetembed%7Ctwterm%5E1506952555338907652%7Ctwgr%5E%7Ctwcon%5Es1\\_&ref\\_url=http%3A%2F%2Fwww.revolutionpermanente.fr%2FMosquee-de-Pessac-Le-tribunal-suspend-la-fermeture-Darmanin-s-acharne-et-fait-appel](https://twitter.com/PrefAquitaine33/status/1506952555338907652?ref_src=twsrc%5Etfw%7Ctwcamp%5Etweetembed%7Ctwterm%5E1506952555338907652%7Ctwgr%5E%7Ctwcon%5Es1_&ref_url=http%3A%2F%2Fwww.revolutionpermanente.fr%2FMosquee-de-Pessac-Le-tribunal-suspend-la-fermeture-Darmanin-s-acharne-et-fait-appel)

<sup>64</sup> <https://www.reuters.com/article/france-securite-mosqu-e-idFRKCN2LY0PN>

Le Préfet de la Sarthe a déclaré, qu'il avait toujours eu connaissance de la commission d'infractions à caractère terroriste, alors qu'il avait écrit le contraire dans son mémoire et qu'il avait décoré le président de la mosquée d'Allonnes en octobre 2021 pour 20 années de services rendus à la collectivité. L'acharnement administratif apparaît ainsi surréaliste d'autant que les gérants de la mosquée luttent contre la radicalisation avec les autorités depuis des années.

Nous alertons depuis plusieurs avec d'autres organisations de défense des droits, d'experts, sur l'accumulation des lois et mesures administratives de lutte contre le terrorisme et contre la radicalisation ou le séparatisme, et le risque que ceux-ci tombent un jour entre de mauvaises mains. Lors des élections présidentielles, Marine Le Pen candidat d'extrême droite, est arrivée au second tour en augmentant sensiblement son score de 46%<sup>65</sup>, dans un contexte exacerbé par les propos haineux ce qui nous a fait craindre le pire, puisque ces outils administratifs ne disposent d'aucun contrôle indépendant conforme aux standards internationalement reconnu, avec l'absence d'un équitable, l'inversion de la charge de la preuve etc..cette menace risque toujours de devenir une réalité.

Lors de ces élections, à notre stupéfaction, les juges administratifs ont suspendu pour la première fois plusieurs décisions de fermetures de mosquées, la mosquée de Pessac et la mosquée de Beauvais et de dissolutions d'associations deux associations de défense des droits des Palestiniens et un groupement antifasciste Le Gale.

Mosquée de Pessac<sup>66</sup> : Le tribunal administratif a pour la première fois suspendu une fermeture SILT. L'audience qui s'est tenue avec une formation collégiale de 3 juges, d'habitude à juge unique, les juges ont conclu que la fermeture portait une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté de culte<sup>67</sup>. Le ministre de l'Intérieur a fait un recours au conseil d'Etat qui a confirmé l'ouverture de la mosquée et l'illégalité de l'arrêté qui portait une grave atteinte à la liberté de culte, soulignant que le « soutien à des associations dissoutes ou à des organisations ou à des personnes promouvant un islam radical. Toutefois, ces publications ne présentent pas, compte tenu de leur teneur et dans les circonstances de l'espèce, un caractère de provocation à la violence, à la haine ou à la discrimination »<sup>68</sup>.

Mosquée de Beauvais : Lors d'un premier recours en décembre 2021, le tribunal administratif avait maintenu la décision de fermeture<sup>69</sup> et n'avait pas tenu compte des efforts faits par la mosquée avec l'éviction de l'imam. L'avocat Me Guez Guez a introduit un deuxième recours en mai 2022, le juge administratif a ordonné la réouverture de la mosquée de Beauvais concluant que le maintien de la fermeture de la mosquée portait une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté de culte et a suspendu la décision.<sup>70</sup>

<sup>65</sup> [https://www.bfmtv.com/politique/elections/presidentielle/presidentielle-selon-un-sondage-emmanuel-macron-toujours-en-tete-devant-marine-le-pen\\_AD-202204150019.html](https://www.bfmtv.com/politique/elections/presidentielle/presidentielle-selon-un-sondage-emmanuel-macron-toujours-en-tete-devant-marine-le-pen_AD-202204150019.html)

<sup>66</sup> Maître Sefen Guez Guez : « L'affaire de Pessac va marquer le pas sur la fermeture des mosquées » - Le 17 mai 2022 MEE <https://www.middleeasteye.net/fr/entretiens/france-fermeture-mosquee-pessac-suspension-jurisprudence-avocat-guez-guez>

<sup>67</sup> Le tribunal administratif de Bordeaux suspend l'arrêté de la préfète de la Gironde prononçant la fermeture de la mosquée « Al Farouk » de Pessac

<http://jurista33.fr/dotclear/index.php/?post/2022/03/24/Le-tribunal-administratif-de-Bordeaux-suspend-l%E2%80%99arr%C3%AAt%C3%A9-de-la-pr%C3%A9f%C3%A8te-de-la-Gironde-pronon%C3%A7ant-la-fermeture-de-la-mosqu%C3%A9e-%C2%AB-Al-Farouk-%C2%BB-de-Pessac>

<sup>68</sup> <https://www.conseil-etat.fr/fr/arianeweb/CE/decision/2022-04-26/462685>

<sup>69</sup> <https://www.francebleu.fr/infos/societe/la-mosquee-de-beauvais-devrait-rester-fermee-pour-le-ramadan-1647971768>

<sup>70</sup> <http://amiens.tribunal-administratif.fr/content/download/190310/1817625/version/1/file/Communiqu%C3%A9%20de%20presse%20-%20grande%20mosqu%C3%A9e%20de%20Beauvais%20-%20160522.pdf>

La loi du 10 janvier 1936 permettait de dissoudre les groupes de combat et les milices privées qui étaient dangereux. Jamais depuis la création de cette loi, un gouvernement n'avait dissous autant d'associations. Mais depuis 2017, le gouvernement a dissous 30 organisations, sur les 30, on répertorie 11 organisations d'extrême-droite violentes.

Le gouvernement a dissous des mosquées, des associations musulmanes qui étaient pacifiques et ne présentaient aucun danger. Pour la première fois le gouvernement a aussi dissous des organisations de défense des droits des musulmans, des Palestiniens et même une organisation antifasciste qui lutte contre l'extrême-droite.

### On répertorie dans la dissolution des organisations de défense des droits :

1. Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) - 2 décembre 2020<sup>71</sup>
2. Coordination contre le racisme et l'islamophobie (CRI) 20 octobre 2021<sup>72</sup>
3. Groupement de fait « Collectif Palestine Vaincra » dissolution 9 mars 2022<sup>73</sup>
4. L'association « Comité Action Palestine » dissolution- 9 mars 2022<sup>74</sup>
5. Le Gale dissout le 30 mars 2021, Groupe Antifasciste Lyon et Environs (GALE). Fondé en 2013, suite à la mort de Rémy Fraisse.<sup>75</sup>

Le 29 avril 2022, le Conseil d'État a suspendu la dissolution des 2 associations palestiniennes et le 16 mai 2022, le Conseil d'État a suspendu la décision de dissolution du Groupe Antifasciste Lyon et Environs (GALE).

### Autres outils administratifs de fermeture :

21 mosquées auraient été fermées selon le ministre de l'Intérieur<sup>76</sup>, avec les 11 mosquées fermées de la loi SILT, nous répertorions :

- 1- Le Centre Tawhid,
- 2- La mosquée Rahma
- 3- La mosquée Bilal.<sup>77</sup>
- 4- Aulnay : le préfet ordonne la fermeture de la mosquée Chanteloup pour normes non respectées<sup>78</sup>.
- 5- Mosquée de Gagny retrait de la salle de prière<sup>79</sup>
- 6- Mantes la ville fermeture de la salle de prière<sup>80</sup>
- 7- Salle de prière Sète<sup>81</sup>
- 8- Marseille, aux Oliviers, fermeture d'une salle de prière musulmane installée sans autorisation<sup>82</sup>

<sup>71</sup> [https://www.dalloz-actualite.fr/sites/dalloz-actualite.fr/files/resources/2021/10/ce\\_24\\_septembre\\_2021\\_ccif\\_449215.pdf](https://www.dalloz-actualite.fr/sites/dalloz-actualite.fr/files/resources/2021/10/ce_24_septembre_2021_ccif_449215.pdf)

<sup>72</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044229528>

<sup>73</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045327175>

<sup>74</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045327167>

<sup>75</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045442100>

<sup>76</sup> [https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/01/10/lutte-contre-le-separatisme-islamiste-l-arsenal-de-l-etat-renforce\\_6108806\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/01/10/lutte-contre-le-separatisme-islamiste-l-arsenal-de-l-etat-renforce_6108806_3224.html)

<sup>77</sup> <https://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/saint-denis-ils-manifestent-pour-la-reouverture-de-leurs-mosquees-06-04-2019-8047893.php>

<sup>78</sup> <http://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/aulnay-le-prefet-ordonne-la-fermeture-de-la-mosquee-chanteloup-10-07-2019-8113923.php>

<sup>79</sup> <https://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/gagny-revoltes-par-leurs-conditions-de-priere-les-musulmans-dans-la-rue-22-06-2019-8100333.php>

<sup>80</sup> <http://www.leparisien.fr/yvelines-78/mantes-la-ville-les-musulmans-deloges-de-leur-salle-de-priere-par-le-maire-m-04-07-2019-8109432.php>

<sup>81</sup> <https://www.midilibre.fr/2019/09/26/sete-la-salle-de-prieres-ouvre-le-14-septembre-et-ferme-le-20,8439646.php>

<sup>82</sup> <https://marsactu.fr/aux-oliviers-la-ville-fait-fermer-une-salle-de-priere-musulmane-installee-sans-autorisation/>

- 9- Mars 2021, que le centre socio-culturel de la rue Paul-Éluard à Belfort abritait une « salle de prière clandestine », le MI a aussi accusé l'association gérante de la salle de prière d'avoir ouvert une école coranique, sauf qu'il a fermé la mosquée pour non-conformité aux règles sanitaires du COVID19 et pour non-conformité aux règles d'urbanisme.<sup>83</sup>
- 10- La mosquée de Cannes abandon de la procédure par le ministère de l'Intérieur.<sup>84</sup>

Ces fermetures se fondent sur une non-conformité aux normes d'urbanisme, sanitaire-Covid, retrait de local, retrait du caractère culturel, mais jamais pour radicalisation, séparatisme ou autre, comme le prétendent systématiquement les autorités.<sup>85</sup>

### Cas des étrangers et des migrants :

Les étrangers et migrants ne sont pas épargnés. Le ministère de l'Intérieur a fait un bilan sur les retraits de titres de séjour pour « trouble à l'ordre public ». Il rapporte le bilan de « 30 000 retraits ou refus de titres ont été notifiés par les services des préfecture » depuis le 1er octobre 2021.<sup>86</sup>

### Écoles musulmanes ou écoles tenues par des musulmans :

Dans un article intitulé "L'État serre la vis aux écoles musulmanes", l'Express nous apprend que toutes les écoles musulmanes ont été contrôlées avec à chaque fois une quinzaine d'agents de l'État présents.<sup>87</sup>

<sup>83</sup> <https://www.estrepublicain.fr/faits-divers-justice/2021/03/25/des-fermetures-administratives-pour-deux-salles-de-prieres-clandestines>

<sup>84</sup> [https://www.bfmtv.com/cote-d-azur/cannes-pourquoi-la-mosquee-al-madina-al-mounawara-reste-finalement-ouverte\\_AN-202203210265.html](https://www.bfmtv.com/cote-d-azur/cannes-pourquoi-la-mosquee-al-madina-al-mounawara-reste-finalement-ouverte_AN-202203210265.html)

<sup>85</sup> <https://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/saint-denis-ils-manifestent-pour-la-reouverture-de-leurs-mosquees-06-04-2019-8047893.php>  
<https://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/gagny-revoltes-par-leurs-conditions-de-priere-les-musulmans-dans-la-rue-22-06-2019-8100333.php>

<http://www.leparisien.fr/yvelines-78/mantes-la-ville-les-musulmans-deloges-de-leur-salle-de-priere-par-le-maire-rn-04-07-2019-8109432.php>

<https://marsactu.fr/aux-oliviers-la-ville-fait-fermer-une-salle-de-priere-musulmane-installee-sans-autorisation/>

<https://www.estrepublicain.fr/faits-divers-justice/2021/03/25/des-fermetures-administratives-pour-deux-salles-de-prieres-clandestines>

<sup>86</sup> <https://mobile.interieur.gouv.fr/fr/Le-ministre/Communiqués-du-ministre/Plus-de-10-000-retraits-ou-refus-de-titres-de-sejour-ces-3-derniers-mois>

<sup>87</sup> "Depuis quelques mois, les contrôles des écoles confessionnelles se sont multipliés selon un scénario immuable aux allures d'opérations commandos. Les représentants de l'Etat arrivent à 10 ou 15. Il y a des inspecteurs de l'Education nationale, un ou plusieurs employés de l'Urssaf, des agents de la préfecture et des représentants du ministère de l'Intérieur. Les uns ont pour mission de vérifier le contenu pédagogique, en particulier dans l'enseignement de l'Histoire et des sciences, les autres de contrôler le respect du droit. Saint-Denis, Aubervilliers, Bobigny, Le Blanc-Mesnil, Sevran... en Seine-Saint-Denis, depuis septembre, quasiment toutes les écoles privées hors contrat ont été inspectées, selon les données recueillies par L'Express. A Marseille, Toulouse ou Montpellier, des opérations similaires ont été menées." "L'État serre la vis aux écoles musulmanes" par Agnès Laurent- L'Express- le 10 avril 2019

[https://www.lexpress.fr/actualite/societe/l-etat-serre-la-vis-aux-ecoles-musulmanes\\_2068625.html](https://www.lexpress.fr/actualite/societe/l-etat-serre-la-vis-aux-ecoles-musulmanes_2068625.html)

<sup>87</sup> COMPTES RENDUS DE LA CE COMBATTRE LA RADICALISATION ISLAMISTE [http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20200224/ce\\_radicalisation.html](http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20200224/ce_radicalisation.html)

<sup>87</sup> Le grand malaise du gouvernement sur les écoles privées musulmanes- L'Opinion-I.Trippenbach 21 octobre 2019

<https://www.lopinion.fr/edition/politique/grand-malaise-gouvernement-ecoles-privées-musulmanes-200801?uid=MTQ1Njg%3D>

<sup>87</sup> Séparatismes : les écoles clandestines dans le viseur de la loi- Europe 1- le 24 septembre 2020

<https://www.europe1.fr/societe/islam-politique-les-ecoles-clandestines-dans-le-viseur-de-la-loi-contre-les-separatismes-3993911>

<sup>87</sup> Le 26 novembre 2019, l'IESH de Paris est portes closes suite à une mesure de fermeture administrative par arrêté préfectoral.

<https://ieshdeparis.fr/iesh-a-besoin-de-vous-pour-rayonner-de-nouveau/>

<sup>87</sup> <https://twitter.com/GDarmanin/status/1315940111746560006>

<sup>87</sup> « Séparatisme » : lettre ouverte au président de la République française <https://www.al-kanz.org/2020/10/10/lettre-ouverte-president-republique/>

<sup>87</sup> Montpellier : l'association Les portes de Jillaq fermée au public par le préfet- La Gazette-PAr Daphné ARTHOMAS- le jeudi 22 octobre 2020

<https://www.lagazettedemontpellier.fr/live/5f91a38c82bc8d1c08bdf543/montpellier-les-portes-de-jillaq-fermee-au-public-par-le-prefet>

<sup>87</sup> [https://twitter.com/BFMTV/status/1315969310121168901?ref\\_src=twsrc%5Etfw%7Ctwcamp%5Etwteetembed%7Ctwtterm%5E1315969310121168901%7Ctwgr%5E%7Cwcon%5Es1\\_&ref\\_url=https%3A%2F%2Fapi.lagazettedemontpellier.fr%2Flive%2Farticles%2F5f85942487dbd4002c59f3ef%2Fmedias%2F5f85948687dbd4002c59f403%2Foembed](https://twitter.com/BFMTV/status/1315969310121168901?ref_src=twsrc%5Etfw%7Ctwcamp%5Etwteetembed%7Ctwtterm%5E1315969310121168901%7Ctwgr%5E%7Cwcon%5Es1_&ref_url=https%3A%2F%2Fapi.lagazettedemontpellier.fr%2Flive%2Farticles%2F5f85942487dbd4002c59f3ef%2Fmedias%2F5f85948687dbd4002c59f403%2Foembed)

<sup>87</sup> <https://twitter.com/GDarmanin/status/1314234190297288704>

<sup>87</sup> [https://twitter.com/ADM\\_Action/status/1314933923189788673](https://twitter.com/ADM_Action/status/1314933923189788673)

<sup>87</sup> [https://twitter.com/BFMTV/status/1315969310121168901?ref\\_src=twsrc%5Etfw%7Ctwcamp%5Etwteetembed%7Ctwtterm%5E1315969310121168901%7Ctwgr%5E%7Cwcon%5Es1\\_&ref\\_url=https%3A%2F%2Fapi.lagazettedemontpellier.fr%2Flive%2Farticles%2F5f85942487dbd4002c59f3ef%2Fmedias%2F5f85948687dbd4002c59f403%2Foembed](https://twitter.com/BFMTV/status/1315969310121168901?ref_src=twsrc%5Etfw%7Ctwcamp%5Etwteetembed%7Ctwtterm%5E1315969310121168901%7Ctwgr%5E%7Cwcon%5Es1_&ref_url=https%3A%2F%2Fapi.lagazettedemontpellier.fr%2Flive%2Farticles%2F5f85942487dbd4002c59f3ef%2Fmedias%2F5f85948687dbd4002c59f403%2Foembed)

<sup>87</sup> <https://www.marianne.net/societe/education/fermeture-de-lecole-al-badr-a-toulouse-un-manque-de-rigueur-et-de-professionnalisme>

Le recteur de l'académie de Créteil a déclaré lors d'une audition au Sénat " Nous avons ainsi utilisé des motifs tels que la conservation d'aliments non filmés dans un réfrigérateur pour fermer des établissements"<sup>88</sup>.

L'École Badr Toulouse<sup>89</sup>, Ecole Bourgoin-Jallieu le rectorat et la Ville de Bourgoin-Jallieu s'étaient opposés à l'ouverture d'une école primaire gérée par Millî Görüs, une association turque qui a refusé de signer la Charte de l'islam de France. Après une requête en référé, le tribunal administratif de Grenoble a rejeté la requête<sup>90</sup>. L'école Albertville<sup>91</sup> MHS Ecole Paris<sup>92</sup> fermée pour non-respect des normes urbaines et de sécurité pour recevoir du public, le local a été donné à une association d'une autre confession et elle reçoit aussi du public dans ces locaux, ce qui avait interdit à l'école musulmane <sup>93</sup>.

Les mesures administratives sur les écoles démontrent la disproportion visant les musulmans et la discrimination, puisqu'elles visent seulement l'appartenance religieuse et la pratique d'un groupe qui n'ont aucun lien avec les attentats et n'ont commis aucune infraction.

L'avantage pour les écoles sous contrat, c'est que L'Etat prend entièrement en charge la rémunération des professeurs, très peu d'écoles musulmanes ont eu accès aux contrats.<sup>94</sup> Libération comptait seulement deux établissements scolaires musulmans sous contrat en 2015 « En France, l'enseignement privé musulman représente très peu au regard des 9 000 établissements privés catholiques sous contrat et environ 130 écoles juives. Seuls deux établissements sont sous contrat, c'est-à-dire financés par l'Etat : le lycée Averroès de Lille, et le lycée Al-Kindi de Décines, en banlieue lyonnaise ».

### **Les mesures contre les enfants :**

Il y a des contrôles par enquête sociale avec des questions sur la pratique religieuse musulmane des enfants intrusifs et qui déstabilisent les personnes<sup>95</sup>. 800 enfants ont été signalés et 130 signalements ont été faits aux procureurs de la république pour apologie, finissant par à un « fiasco » laissant un sentiment amer d'abus des pouvoirs publics avec une humiliation et le déni de droit. <sup>96</sup>

## **Détournement des outils de lutte contre le financement du terrorisme et entraves financières**

Il s'agit des fermetures de comptes bancaires sans motif : l'impossibilité pour des structures, des associations musulmanes ou des personnes affiliées directement ou indirectement d'ouvrir un compte, l'empêchement de disposer librement de leur argent, faire des virements et des

---

[https://www.liberation.fr/societe/religions/a-toulouse-bataille-judiciaire-autour-de-lecole-avicenne-20210904\\_5ZT23L7BGJDKVOQ5DPT7HUNAX4/?redirected=1](https://www.liberation.fr/societe/religions/a-toulouse-bataille-judiciaire-autour-de-lecole-avicenne-20210904_5ZT23L7BGJDKVOQ5DPT7HUNAX4/?redirected=1) travail, des règles d'hygiène et de sécurité, les derniers d'évaluer les risques de radicalisation. Aulnay-sous-Bois, Saint-Denis, Aubervilliers, Bobigny, Le Blanc-Mesnil, Sevran... en Seine-Saint-Denis, depuis septembre, quasiment toutes les écoles privées hors contrat ont été inspectées, selon les données recueillies par L'Express. A Marseille, Toulouse ou Montpellier, des opérations similaires ont été menées." "L'État serre la vis aux écoles musulmanes" par Agnès Laurent- L'Express- le 10 avril 2019

[https://www.lexpress.fr/actualite/societe/l-etat-serre-la-vis-aux-ecoles-musulmanes\\_2068625.html](https://www.lexpress.fr/actualite/societe/l-etat-serre-la-vis-aux-ecoles-musulmanes_2068625.html)

<sup>88</sup>COMPTE RENDU DE LA CE COMBATTRE LA RADICALISATION ISLAMISTE [http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20200224/ce\\_radicalisation.html](http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20200224/ce_radicalisation.html)

<sup>89</sup> <https://www.marianne.net/societe/education/fermeture-de-lecole-al-badr-a-toulouse-un-manque-de-rigueur-et-de-professionalisme>

[https://www.liberation.fr/societe/religions/a-toulouse-bataille-judiciaire-autour-de-lecole-avicenne-20210904\\_5ZT23L7BGJDKVOQ5DPT7HUNAX4/?redirected=1](https://www.liberation.fr/societe/religions/a-toulouse-bataille-judiciaire-autour-de-lecole-avicenne-20210904_5ZT23L7BGJDKVOQ5DPT7HUNAX4/?redirected=1)

<sup>90</sup> <https://www.leprogres.fr/societe/2021/09/01/l-ecole-musulmane-qui-voulait-ouvrir-a-la-rentree-reste-fermee>

<https://www.ledauphine.com/societe/2021/09/02/isere-bourgoin-jallieu-l-ecole-musulmane-portee-par-l-association-turque-milli-gorus-qui-voulait-ouvrir-a-la-rentree-reste-fermee>

<sup>91</sup> <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/ecole-musulmane-a-albertville-le-maire-compte-bien-empêcher-le-projet-1618341575>

<sup>92</sup> <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/separatisme-une-ecole-hors-contrat-fermee-20201210>

<sup>93</sup> [https://twitter.com/mhs\\_paris/status/1374070185376776198](https://twitter.com/mhs_paris/status/1374070185376776198)

<sup>94</sup> [https://www.liberation.fr/societe/2015/02/06/le-lycee-averroes-un-des-rares-etablissements-musulmans-en-france\\_1197165/](https://www.liberation.fr/societe/2015/02/06/le-lycee-averroes-un-des-rares-etablissements-musulmans-en-france_1197165/)

<sup>95</sup> <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Religion/Islamophobia-AntiMuslim/Civil%20Society%20or%20Individuals/ADM-1.pdf>

<sup>96</sup> <https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2021/04/les-enfants-otages-de-la-beitse-et-de-la-mechanecete.pdf>



transferts, la suspension de fonds avec l'empêchement d'accéder aux fonds pour les associations etc... ces problèmes ne font qu'amplifier et deviennent systématiques <sup>97</sup>. Les critères sont l'appartenance à la religion musulmane, un nom à consonance arabe, des liens avec des pays du Maghreb. Les associations musulmanes de culte, les ONG humanitaires sont particulièrement ciblées en cause les critères de radicalisation que nous retrouvons dans le rapport Tracfin sur les résultats des actions contre le blanchiment et le financement du terrorisme entraînant des entraves graves à l'action de la société civile issue de la minorité musulmane :

LA LUTTE CONTRE LA RADICALISATION S'APPUIE SUR LE TRAITEMENT DE SIGNAUX FAIBLES  
En matière d'identification de nouveaux comportements liés à la radicalisation religieuse d'une personne, le renseignement financier s'attache au traitement et à l'analyse de signaux faibles communiqués à Tracfin par les déclarants. Les conversions, processus de radicalisation et actions de soutien à des organisations prônant une idéologie radicale se traduisent par des opérations de microfinancement difficiles à tracer, mais qui, agrégées et couplées à des critères comportementaux, donnent lieu à la transmission d'informations pertinentes aux services partenaires.<sup>98</sup>

« Critères d'alerte : – Critère géographique : ces associations sont le plus souvent implantées dans les aires urbaines touchées par le phénomène de radicalisation, et dans des quartiers cumulant des difficultés économiques sociales et d'intégration. »<sup>99</sup>

#### LES ASSOCIATIONS SOUPÇONNÉES DE FINANCEMENT DU TERRORISME

L'analyse par Tracfin des déclarations de soupçon de financement du terrorisme a fait remonter certaines associations comme points de convergence de flux financiers destinés à financer des réseaux djihadistes. A partir des signalements émis à l'attention de Tracfin, trois catégories d'associations peuvent être concernées :

- Des associations à vocation humanitaire : elles proposent d'apporter des aides matérielles, alimentaires ou médicales dans des zones déshéritées ou de conflit. Leur action officielle consiste à envoyer du personnel (médecins, infirmiers, humanitaires), des marchandises ou des sommes d'argent essentiellement à l'étranger.
- Des associations culturelles : leurs actions sont variées. Elles concernent l'achat de livres, l'organisation de conférence ou bien la mise en place de cours de langue ou de soutien scolaire.
- Des associations cultuelles : leur objet déclaré et la gestion ou la construction de lieux de culte. »<sup>100</sup>

#### Critères de pratique religieuse musulmane et d'origine arabe / Afrique du Nord exemple :

" Détection d'un processus de radicalisation (...) Critères d'alerte : • Conversion religieuse rapide et/ou démonstrative • Changement d'apparence physique de l'individu • Projet de départ dans un pays d'Afrique du Nord - "

Critères d'alertes : Cas No 16 : Détection d'un processus de radicalisation Un déclarant contacte le Service pour lui faire part d'un changement récent de comportement d'un client souhaitant quitter la France pour s'installer dans un pays d'Afrique du Nord dont il n'est pas originaire. L'individu, salarié, a perçu une somme importante de sa société après avoir procédé à une rupture conventionnelle de contrat. Il se serait récemment converti, a changé d'apparence physique et refuse tout contact physique avec les femmes employées par le déclarant. Il effectue également des virements au bénéfice d'une association culturelle et a demandé des informations sur les modalités de transferts de fonds vers un pays étranger. Les recherches de Tracfin ont rapidement établi que l'individu était signalé « S » dans le fichier des personnes recherchées.

Critères d'alerte : Conversion religieuse rapide et/ou démonstrative - Changement d'apparence physique de l'individu - Projet de départ dans un pays d'Afrique du Nord

Il convient aussi de renforcer la lutte contre le financement du terrorisme.

<sup>97</sup> Des mosquées discriminées par des banquiers zélés, Darmanin s'exonère de toute responsabilité- Médiapart -par Lou Syrah -Le 12 juin 2022 <https://www.mediapart.fr/journal/france/120622/des-mosquees-discriminees-par-des-banquiers-zeles-darmanin-s-exonere-de-toute-responsabilite>

<sup>98</sup> [https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/commission-nationale-sanctions/tracfin\\_analyse\\_2018-2019.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/commission-nationale-sanctions/tracfin_analyse_2018-2019.pdf) Page 76

<sup>99</sup> [https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/commission-nationale-sanctions/tracfin\\_analyse\\_2018-2019.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/commission-nationale-sanctions/tracfin_analyse_2018-2019.pdf)

<sup>100</sup> <https://www.economie.gouv.fr/files/rapport-analyse-tracfin-2016.pdf> Page 35

Afin de limiter la circulation d'importantes sommes d'argent en toute discrétion, le montant stocké sur les cartes prépayées sera limité et la traçabilité des opérations effectuées avec ces cartes sera renforcée <sup>101</sup>:

Les multiples fermetures de comptes et entraves financières des mosquées et donateurs, ont poussé, le 17 avril 2022, le recteur de la mosquée de Lyon et représentant du Conseil des mosquées du Rhône, Kamel Kabtane à sortir de son silence dénonçant, un « **apartheid bancaire** » qui viserait « plusieurs associations musulmanes plusieurs " dizaines de mosquées en pleine construction ont subi la fermeture de leurs comptes bancaires" Les fermetures concerneraient également des personnes qui sont des "bienfaiteurs" et qui auraient fait un don, ces dernières ont vu leurs comptes bancaires fermés sans motif. Il dénonce "Des pratiques discriminatoires qui ont suscité l'émoi au sein de la communauté musulmane de France", soulignant que les musulmans sont "mis au ban de la société" tout en étant accusés de "séparatisme".<sup>102</sup>Le recteur de la mosquée de Villeurbanne<sup>103</sup> avait lui aussi auparavant alerté sur ce problème. Le communiqué qui arrive en pleine élection législative, a obligé le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin a envoyé une lettre au ministre de l'Économie et des Finances publiques Bruno Le Maire.

En février 2022, après avoir été interpellé au FORIF (Forum de l'islam de France, qui est une nouvelle organisation créé à l'initiative du ministère de l'Intérieur dans la foulée de la loi séparatisme, réunissant quelques responsables du culte musulman pour remplacer le CFCM le Conseil du Culte Musulman qui lui aussi avait été créé par Sarkozy) , par les recteurs des mosquées, le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin s'était engagé à faire le nécessaire pour « rétablir le droit inaliénable de disposer d'un compte en banque pour tout citoyen français ». Gérald Darmanin a envoyé une seconde lettre le 8 juin au ministre de l'Économie et des Finances publiques, Bruno Le Maire. Il rejette la faute sur les banques qui d'après lui seraient responsables de ces fermetures.

« Nos services direction générale du trésor et direction des libertés publiques et des affaires juridiques ( soit les services du ministère de l'intérieur et du ministère de l'Economie et des finances publiques) échangent avec la Fédération bancaire française (FBF) depuis de nombreux mois pour tenter de mesurer l'ampleur du phénomène, comprendre ses causes et réfléchir à des solutions » à l'occasion de « la dernière rencontre avec FBF ,mes services ont présenté les mesures relatives à la transparence financière et à l'amélioration de la gouvernance des associations exerçant le culte issues de la loi s du 24 aout 2021 » ( loi séparatisme) ». Le ministre de l'Intérieur relate que « plusieurs établissements bancaires ont fait état d'irrégularités multiples, constatées sur des comptes bancaires d'associations exerçant le culte musulman et ayant conduit à leur fermeture, sans préavis, ni explications. Ces établissements ont indiqué que le recours à de l'argent liquide, l'utilisation de cagnottes en ligne, de services de paiement non traçables, de crypto-actifs, ou de financements internationaux pouvaient justifier une alerte interne et entraîner la fermeture d'un compte sans explication ». En effet « la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme font bien évidemment partie des obligations de vigilance que les banques doivent respecter » comme le souligne le ministre de l'Intérieur. Ce qui arrange les banques, puisque qu'elles peuvent accéder à des données privées par ce moyen en demandant des justificatifs, qu'elles n'auraient jamais pu obtenir auparavant.

<sup>101</sup> <https://www.economie.gouv.fr/files/rapport-analyse-tracfin-2016.pdf> Page 29

<sup>102</sup> [https://m.facebook.com/story.php?story\\_fbid=10223829621662594&id=1056572298](https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=10223829621662594&id=1056572298)

<sup>103</sup> [https://twitter.com/azzedine\\_gaci/status/1532090867691008002](https://twitter.com/azzedine_gaci/status/1532090867691008002)

Ce sont les conséquences de la surveillance généralisée avec l'opacité de ces directives qui impactent gravement les droits fondamentaux à cause de l'absence de limite, de contrôle indépendant et de l'inexistence de recours.

La situation est non seulement opaque, avec des intérêts opposés entre les intérêts politiques du gouvernement et les intérêts financiers des banques mais en plus, le ministre prétend que seules les banques seraient responsables de cette situation. C'est pourtant le gouvernement qui met en place l'application de ces mesures administratives de lutte contre le blanchiment et terrorisme et qui n'a depuis 2015 cessé de les renforcer. Le ministre de l'intérieur souligne que « Ces obligations n'imposent en revanche nullement de fermer un compte bancaire, a fortiori sans information préalable, y compris lorsque ce compte fait apparaître des mouvements suspects », le ministre de l'Intérieur souligne que « la seule obligation porte sur l'envoi d'une déclaration de soupçon étayée à Tracfin », et que ce problème de fermeture est récurrent.

Dans les faits, le signalement de personnes potentiellement « à risque de blanchiment ou de financement du terrorisme » crée un blocage national. Les structures, les organisations, les personnes ont des fermetures de compte bancaire sans motif, elles sont dans l'impossibilité d'avoir un compte, parfois même lorsque la banque de France ordonne le droit au compte comme constaté dans les dossiers suivis par ADM, la banque refuse d'ouvrir le compte.

D'après le ministre de l'Intérieur la solution serait que face à : « cette situation qui perdure, crée une véritable incompréhension des responsables d'associations culturelles musulmanes et nécessite donc d'engager un dialogue renforcé avec la profession afin de mettre enfin en place les canaux d'échange appropriés entre les structures du culte musulman concernées et les établissements bancaires auprès desquels elles ont ouvert un compte ». Selon le ministre de l'Intérieur qui cite le FORIF et que dans le cadre de ce dialogue rénové avec le culte musulman, explique que « mes services en lien avec les vôtres - essaient d'organiser une rencontre avec les responsables du culte musulman du FORIF et la FBF ». Il ajoute que le FORIF ferait un guide en partenariat avec la FBF à destination des associations du culte musulman, que le Ministre de l'intérieur aimerait voir décliné aux départements pour que « les associations musulmanes désireuses de respecter les règles de conformité bancaires aient la possibilité de s'y conformer.

Tout en mettant en avant la lutte contre le séparatisme religieux qui serait le fait d'une minorité, le ministre de l'Intérieur déplore « l'entrave la bonne insertion d'acteurs indépendants, constructifs et respectueux des valeurs de la République me semble aller à l'encontre de ce objectif».

Le ministre de l'Intérieur reconnaît la discrimination systématique envers les musulmans, liée aux fermetures arbitraires des comptes bancaires des associations et des musulmans et sa cause : les mesures de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Il propose comme solution, de créer une voie de dialogue qui concernera que les associations du FORIF, qui ont été sélectionnées et qui pourront disposer d'une sorte de passe-droit pour accéder à leurs droits fondamentaux. À savoir disposer d'un compte bancaire et ne pas être discriminé ou ciblé par l'arbitraire. Quid des autres associations musulmanes et des personnes de confession musulmane. Ce que propose le ministre de l'Intérieur, c'est l'accès aux droits fondamentaux à condition, ainsi ceux qui seraient en lien avec le ministère de l'Intérieur pourraient bénéficier de privilèges et les autres continuer à subir ces discriminations systémiques et souffrir en silence en subissant ces injustices. Les musulmans sont donc considérés comme des citoyens de seconde zone qui n'auraient pas accès à certains droits, ce

qui est contraire à l'État de droit. Il est clairement fait mention de citoyens de seconde zone par cette proposition qui impose d'obtenir le soutien des services et/ou du ministre de l'Intérieur pour tenter de retrouver leurs droits.

### **Ingérence et criminalisation des ONG et militants de confession musulmane s'étendent sur l'Union Européenne.**

- Le 22 mars 2021, M. Gérald Darmanin a envoyé une lettre à la Commission Européenne<sup>104</sup> pour demander l'annulation d'une subvention pour l'association Alliance Citoyenne pourtant validée<sup>105</sup> et s'ingérant dans le processus indépendant de la Commission Européenne.
- **FEMYSO** Le gouvernement français, a ciblé FEMYSO, une organisation des étudiants musulmans, en les accusant d'islamisme et d'accointance avec les frères musulmans, malgré leur démenti formel. Une polémique discriminatoire émanant de l'extrême-droite a été relayée par certains médias<sup>106</sup>. Les autorités françaises ont déclaré saisir la Commission Européenne<sup>107</sup> accusant l'organisation musulmanes de faire de « l'entrisme ».<sup>108</sup>

## **Une lutte contre la radicalisation sans les concernés**

La lutte contre la radicalisation est faite sans les concernés. Les musulmans sont en dehors de ces processus et ne sont pas consultés. Le Secrétariat général du Comité interministériel Prévention (CIPDR) a partagé sur le compte gouvernemental « l'accusation d'islamophobie tue »<sup>109</sup>. Aurélien Mondon, chercheur sur le racisme et l'extrême droite a dénoncé le procédé<sup>110</sup>. Le CIPDR a aussi illustré "les islamistes" #Separatisme<sup>111</sup> par des musulmans pratiquants, usant de préjugés discriminatoires envers un groupe religieux, en utilisant l'inversion accusatoire. Il prétend que ces musulmans désobéiraient aux lois et qu'ils auraient pour "ennemi la France", alors que c'est le ministère de l'Intérieur qui les a désignés « ennemis de la république ». Le gouvernement porte atteinte à la liberté de religion en interdisant de trop croire en Dieu, visant les personnes qui placeraient les lois de Dieu avant celles de la République, opposant la liberté de croire et le respect des lois<sup>112</sup> Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations Unies.

Le ministre de l'Intérieur avait remis en cause la vente « halal » dans les supermarchés, faisant référence à ce que Gilles Kepel<sup>113</sup> appelait lui-même un marqueur de différenciation identitaire.

<sup>104</sup>[https://alliancecitoyenne.org/wp-content/uploads/2021/04/LettreDarmanin\\_CE\\_AnnulationSubAC\\_22.03.2021.pdf](https://alliancecitoyenne.org/wp-content/uploads/2021/04/LettreDarmanin_CE_AnnulationSubAC_22.03.2021.pdf)

<sup>105</sup><https://www.leparisien.fr/faits-divers/gerald-darmanin-veut-couper-les-vivres-a-l-association-alliance-citoyenne-25-03-2021-8429804.php>  
<https://alliancecitoyenne.org/fact-checking-elements-factuels-face-aux-accusations-de-gerald-darmanin/>

<sup>106</sup> <https://www.marianne.net/societe/femyso-lassociation-proche-des-freres-musulmans-financee-par-des-subventions-europeennes>

<sup>107</sup> <https://twitter.com/CBeaune/status/1462672404438831109>

<sup>108</sup> <https://twitter.com/Europe1/status/1462688855757369348>  
<https://twitter.com/MarleneSchiappa/status/1462697907711365125>  
<https://twitter.com/Europe1/status/1462688855757369348>  
<https://twitter.com/CBeaune/status/1462672404438831109>  
[https://twitter.com/EURACTIV\\_FR/status/1463092466207313929](https://twitter.com/EURACTIV_FR/status/1463092466207313929)

<sup>109</sup> [https://twitter.com/SG\\_CIPDR/status/1371504161104269317](https://twitter.com/SG_CIPDR/status/1371504161104269317)

<sup>110</sup> <https://twitter.com/aurelmondon/status/1376648058864287748>

<sup>111</sup> [https://twitter.com/SG\\_CIPDR/status/1444705051692441607?t=gZb0gXHNJUQQ3eJL40DfPg&s=09](https://twitter.com/SG_CIPDR/status/1444705051692441607?t=gZb0gXHNJUQQ3eJL40DfPg&s=09)

<sup>112</sup> <https://twitter.com/jeanpierredenis/status/1356296924069044225>

<sup>113</sup> <https://orientxxi.info/lu-vu-entendu/gilles-kepel-hante-par-l-islamisation-de-la-france,1149>

Il appelait ça « l'extension du halal. »<sup>114</sup> Les mêmes théories farfelues sont reprises par une personne qui se dit experte en radicalisation, Bernard Rougier<sup>115</sup>. Ces personnes conseillent la politique de la radicalisation des autorités. Le problème, c'est qu'avec les fonds alloués à la lutte contre la radicalisation beaucoup de pseudo- experts se sont autoproclamés spécialistes de la radicalisation et l'impact est conséquent. Ce sont ces personnes qui font de la pratique religieuse musulmane et de l'Islam un problème de société. Ces théories sont reprises et écoutées des pouvoirs publics ce qui explique la « chasse aux sorcières » visant les musulmans, comme l'a nommé Médiapart dans un article sur l'année écoulée de lutte contre le séparatisme<sup>116</sup>. En réalité, il s'agit de l'auto-organisation d'une minorité musulmane religieuse.

### Montée de l'extrême-droite :

- L'extrême-droite a organisé des manifestations avec des propos violents et racistes<sup>117</sup> « Islam dehors » Souvent des agressions violentes en découlent, comme la manifestation de 2 groupuscules Génération Identitaire et Zouaves pourtant dissous<sup>118</sup> par le Ministre de l'Intérieur aux slogans de « On est chez nous, Paris c'est pas une terre d'Islam, Paris Identitaires »<sup>119</sup> avec l'agression physique de 2 journalistes et un passant<sup>120</sup>.
- Un ancien candidat du RN extrême-droite a aussi avoué avoir profané plusieurs mosquées<sup>121</sup>.
- En 2020 le procès de l'attaque de la mosquée de Bayonne qui avait fait 2 victimes, commis par un ancien cadre du RN, s'oriente vers un non-lieu parce que son auteur était décédé.<sup>122</sup>
- Deux personnes originaires du Maghreb<sup>123</sup> ont été poignardées par un ex-Génération Identitaire et leader de la mouvance identitaire à Lyon<sup>124</sup>.

La montée des groupuscules d'extrême-droite visant les minorités musulmanes, arabes inquiète aussi les renseignements qui malgré les arrestations régulières de groupuscules armés craignent un passage à l'acte<sup>125</sup>. Un rapport a relevé 105 actes haineux ou violents de l'extrême-droite sur année 2021.<sup>126</sup>

### Des listes de personnes musulmanes, d'antiracistes défendant les musulmans sont diffusés par l'extrême-droite dans l'indifférence des pouvoirs publics.<sup>127</sup>

<sup>114</sup> [https://www.francetvinfo.fr/sante/alimentation/viande-halal/je-comprends-que-la-viande-halal-soit-vendue-dans-un-supermarche-ce-que-je-regrette-ce-sont-les-rayons-declare-gerald-darmanin\\_4157757.html](https://www.francetvinfo.fr/sante/alimentation/viande-halal/je-comprends-que-la-viande-halal-soit-vendue-dans-un-supermarche-ce-que-je-regrette-ce-sont-les-rayons-declare-gerald-darmanin_4157757.html)

<sup>115</sup> <https://orientxxi.info/lu-vu-entendu/idees-toutes-faites-sur-les-territoires-conquis-de-l-islamisme,3618>

<sup>116</sup> <https://www.mediapart.fr/journal/france/281021/lutte-contre-le-separatisme-un-de-chasse-aux-sorcieres>

<sup>117</sup> [https://twitter.com/portes\\_thomas/status/1322082334192140291](https://twitter.com/portes_thomas/status/1322082334192140291)

<sup>118</sup> <https://twitter.com/CedricMas/status/1482633326296977415>

<sup>119</sup> <https://twitter.com/ledecaledu25/status/1482617705966493703>

<sup>120</sup> <https://twitter.com/MatMolard/status/1483116263534694401>

<sup>121</sup> <https://france3-regions.francetvinfo.fr/politique/rassemblement-national/un-ancien-candidat-du-rassemblement-national-avoue-avoir-tague-plusieurs-mosquees-et-lieux-musulmans-dans-le-doubs-2416126.html>

<sup>122</sup> <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/attaque-de-la-mosquee-de-bayonne-en-2019-l-enquete-s-achemine-vers-un-non-lieu-20210318>

<sup>123</sup> <https://www.cnews.fr/faits-divers/2022-06-10/lyon-un-homme-proche-de-lultradroite-agresse-au-couteau-deux-hommes-dorigine>

<sup>124</sup> [https://www.liberation.fr/societe/police-justice/un-leader-identitaire-lyonnais-en-garde-a-vue-soupconne-dagression-au-couteau-20220610\\_6CFU23045RARBRHR2NURMJALS64/?utm\\_medium=Social&xtor=CS7-51-&utm\\_source=Twitter#Echobox=1654891391-1](https://www.liberation.fr/societe/police-justice/un-leader-identitaire-lyonnais-en-garde-a-vue-soupconne-dagression-au-couteau-20220610_6CFU23045RARBRHR2NURMJALS64/?utm_medium=Social&xtor=CS7-51-&utm_source=Twitter#Echobox=1654891391-1)

<sup>125</sup> [https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-choix-franceinfo/ultra-droite-la-crainte-d-un-passage-a-l-acte-face-a-une-menace-de-plus-en-plus-caracterisee-violente-et-ciblee\\_4854253.html](https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-choix-franceinfo/ultra-droite-la-crainte-d-un-passage-a-l-acte-face-a-une-menace-de-plus-en-plus-caracterisee-violente-et-ciblee_4854253.html)

<sup>126</sup> <https://rapportsdeforce.fr/boite-a-outils/carte-2021-un-an-de-violences-de-lextreme-droite-010712334>

<sup>127</sup> [https://twitter.com/ADM\\_Action/status/1425053015032143883](https://twitter.com/ADM_Action/status/1425053015032143883)

## Cas emblématiques des actes haineux et discriminations visant les musulmans :

1. Le 6 janvier 2022, lors d'une cérémonie des élèves avocats, une étudiante voilée a été forcée de retirer son voile, plusieurs personnes lui ont ordonné de l'enlever. Elle dit avoir vécu « une humiliation », puis les personnes lui ont demandé d'aller au fond de la salle<sup>128</sup>. L'étudiante a déclaré : « C'était un acte d'humiliation, ils sont venus à quatre dont un m'a hurlé dessus en me disant que je devais soit sortir de la salle, soit enlever mon voile. Je n'ai pas eu le choix de l'enlever. Elle m'a dit que soit je l'enlevais, soit je ne prêterai pas serment ». Cette scène s'est déroulée devant toute l'assemblée d'élèves avocats sans que les autorités ne dénoncent ce traitement discriminatoire.
2. Le 12 avril 2022, deux lycéennes voilées ont été victimes d'une agression raciste dans un parc à Montpellier. L'homme qui les avait agressées a proféré des propos haineux et arraché le voile d'une des deux femmes. Il a tenté de l'étrangler. Une plainte a été déposée, l'agression a été filmée et diffusée sur les réseaux sociaux.<sup>129</sup> La vidéo est devenue virale, le préfet a condamné l'agression et l'homme a été arrêté. L'avocat qui a pris en charge la défense des deux jeunes filles, il a déclaré que : « le parquet a retenu le caractère raciste de l'agression et des injures »<sup>130</sup>
3. Le 14 avril 2022, deux femmes voilées sont victimes de violences policières, un des policiers aurait tenté d'arracher le voile de l'une des deux jeunes femmes<sup>131</sup>. Elle a reçu plusieurs coups du policier. La vidéo étant devenue virale, les policiers ont accusé les 2 femmes d'outrage pour avoir continué à traverser, alors qu'ils auraient mis les gyrophares et qu'elles étaient déjà engagées dans la route, elles essayaient de rejoindre le trottoir.<sup>132</sup>
4. Sarah est une avocate, qui porte le voile. Elle s'est vu interdire d'exercer sa profession avec son voile par une décision du conseil de l'ordre du barreau de Lille interdisant à ses membres de porter la robe avec un signe religieux. Alors que rien n'indique que les signes religieux ne doivent pas être portés par les avocats qui ont des professions indépendantes et non de service public. L'interdiction a été confirmée en mars 2022 par la cour de cassation, malgré le soutien du défenseur des droits, puisqu'en face l'Ordre des Avocats au barreau de Lille était appuyé par l'Avocat général (qui représente le Parquet et donc l'Etat à la Cour de cassation). Nous avons donc l'Etat contre la jeune femme, ce qui est contraire à un procès équitable et démontre l'existence d'une discrimination systémique entretenue par les autorités et une atteinte à la séparation des pouvoirs. (Voir « Note. Sur l'état du droit français en matière de port du foulard avec la robe d'avocat »)

<sup>128</sup> "Une humiliation" : une élève-avocate forcée de se dévoiler par l'école du barreau de Paris témoigne 6 Révolution permanente- le 6 avril 2022 <https://revolutionpermanente.fr/Une-humiliation-une-eleve-avocate-forcee-a-se-devoiler-par-l-ecole-du-barreau-de-Paris-temoigne>

<sup>129</sup> <https://twitter.com/BoudiNabil/status/1514968532810878988>

<sup>130</sup> <https://twitter.com/BoudiNabil/status/1514968532810878988>

<sup>131</sup> [https://twitter.com/s\\_assbague/status/1515716040495443969](https://twitter.com/s_assbague/status/1515716040495443969)

<sup>132</sup> [https://twitter.com/s\\_assbague/status/1515716040495443969](https://twitter.com/s_assbague/status/1515716040495443969)

5. 11 Février 2022, les recours et décisions de justice concernant des recours pour discrimination de musulmans font régulièrement l'objet d'ingérence de l'Etat en dépit de la séparation de pouvoir. La secrétaire d'Etat Marlène Schiappa déclarait appuyer la décision d'exclusion des hijabeuses des compétitions de foot, dans leurs recours contre la FFF, la secrétaire d'Etat déclare sur twitter : « Le gouvernement a toujours été favorable à l'interdiction des signes religieux lors des matchs. Nous avons créé le Contrat d'engagement républicain (loi séparatisme). Nous sommes donc totalement opposés à l'action judiciaire engagée contre les statuts de la FFF. Pas de prosélytisme dans le sport ! »<sup>133</sup>
6. Le 15 mai 2022, le ministre de l'Intérieur a demandé au préfet de l'Isère de faire un déféré-laïcité, qui était utilisé pour la première fois issue de la nouvelle loi séparatisme, contre la décision du conseil municipal de Grenoble de lever d'interdiction du burkini dans les piscines de la ville de Grenoble. Par communiqué le préfet de l'Isère a déclaré que « *Cette délibération, dont l'objectif manifeste est de céder à des revendications communautaristes à visées religieuses, paraît contrevenir au principe de laïcité posé par la loi de 1905 ainsi qu'aux dispositions de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.* »<sup>134</sup> Le juge administratif a fait annuler la décision du conseil municipal « L'exécution de l'article 10 précité du règlement des piscines de Grenoble dans sa rédaction issue de la délibération du conseil municipal du 16 mai 2022 est suspendu en tant qu'elle autorise l'usage de tenues de bains non près du corps moins longues que la mi-cuisse »<sup>135</sup>. Le ministre de l'Intérieur a commenté la décision du tribunal en faisant 3 tweets dans la même soirée<sup>136</sup> « M. Piolle, soutien de M. Mélenchon, joue l'inacceptable provocation communautaire, contraire à nos valeurs. J'ai donné instruction au préfet de déférer en « déférer-laïcité » la délibération permettant le port du « Burkini » et, le cas échéant, d'en demander le retrait. ». Si la décision a été rendue sur le règlement de la piscine en suspendant l'autorisation, elle n'était pas basée sur les affirmations de « communautarisme » mais au final, il s'agit d'une discrimination indirecte, puisqu'elle interdit de fait à toutes les femmes voilées de rentrer dans une piscine, même celles qui ne feront qu'accompagner leurs enfants sans nager.<sup>137</sup> Les musulmans et musulmanes n'avaient rien demandé, et les voilà une fois de plus pris dans une polémique dans une campagne électorale, avec en prime une interdiction de rentrer dans des espaces publics.
7. Le 3 mai 2022, un imam a été expulsé, le ministre de l'Intérieur avait ordonné à la préfecture de ne pas renouveler le titre de séjour d'un imam de Saint Chamond qu'il l'avait accusé d'avoir fait un prêche « inacceptables » avec un contenu « attentatoires à l'égalité femmes-hommes », pour avoir cité le coran et des hadiths. Le ministre de l'intérieur a déclaré qu'il a été expulsé parce qu'il était radicalisé et avait tenu des propos discriminatoire et contraire à l'égalité homme femme, ce qui est faux puisqu'il a été

<sup>133</sup> <https://twitter.com/MarleneSchiappa/status/1492038154135683076>

<sup>134</sup> Délibération du conseil municipal de Grenoble sur le règlement intérieur des piscines municipales – Préfet de l'Isère – Communiqué de presse du 15 mai 2022 <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Salle-de-presse/Derniers-communiqués/Deliberation-du-conseil-municipal-de-Grenoble-sur-le-reglement-interieur-des-piscines-municipales>

<sup>135</sup> <http://grenoble.tribunal-administratif.fr/content/download/190797/1820331/version/1/file/2203163.pdf>

<sup>136</sup> <https://twitter.com/GDarmanin/status/1529526373244715011>

<https://twitter.com/GDarmanin/status/1526596460422258690>

<sup>137</sup> <https://twitter.com/combatsdh/status/1529521844834951168>

expulsé suite au non renouvellement de son titre de séjour.<sup>138</sup> L'expulsion, ainsi que la communication du ministère de l'Intérieur ont consterné la communauté musulmane.<sup>139</sup> La conséquence, c'est que même sa femme et ses enfants en bas âges nés en France ont été expulsés. La famille était entrée officiellement en France pour que le père puisse être imam, elle a été maintenue dans un statut précaire de séjour qui a conduit à cette expulsion, sa femme n'avait pas de titre de séjour. Depuis, l'imam dénonce l'injustice qu'il a subi en mentionnant les versets du Coran et hadith qu'il a cités dans une vidéo.<sup>140</sup> Sur 5 pages de prêches, ce sont deux phrases qui ont été déformés et sorties de leur contexte par une élue du RN. Cette élue avait créé la polémique, reprise par le ministre de l'Intérieur. Elle est mise en examen pour diffamation publique en raison de la race ou de la religion, qui fait suite à une plainte déposée par la mosquée de Saint Chamond.<sup>141</sup>

8. Durant les élections présidentielles des propos haineux visant les musulmans ont été propagés par certains candidats, avec l'extrême-droite qui banalisait la théorie du grand remplacement<sup>142</sup>, le RN souhaitait interdire le voile islamique et durcir la loi séparatisme en inscrivant la discrimination dans la constitution.
9. Les mosquées sont visées par des actes haineux : par exemple, le 25 avril 2022, deux mosquées d'Aix en Provence ont été profanées avec des tags antimusulmans<sup>143</sup>. Le 7 novembre 2021, les mosquées de Pontarlier et Montlebon ont été dégradées<sup>144</sup>, des inscriptions antimusulmanes visant les mosquées et anti migrants ont été retrouvées dans la banlieue de Lyon « Nous détruirons toutes les mosquées »<sup>145</sup>. Le 8 mai 2022, la mosquée d'Agen a été la cible d'inscriptions antimusulmanes le jour de l'Aïd fête de la fin du Ramadan, la mosquée fait régulièrement l'objet de profanations<sup>146</sup>.
10. Le 26 mai 2022, le média brut a publié une vidéo de l'ancienne star du rap Diams qui s'était convertie à l'Islam et a porté le voile s'est confiée sur un documentaire à paraître du nom de « Salam » et explique après 7 ans de silence pourquoi elle a abandonné sa carrière. La vidéo du média Brut qualifiée de touchante par Raphael Grably Chef de service technique de la chaine BFMTV qui déclare : « *J'ai vu l'interview en entier et je la trouve assez touchante. J'ai du mal à comprendre ce qui peut justifier les réactions hostiles. Ou alors on décide qu'il ne faut pas laisser parler les personnes religieuses de leur foi.* »<sup>147</sup>. La jeune femme dévoile sa dépression, son internement en psychiatrie, l'angoisse qu'elle vivait et sa descente aux enfers et comment elle s'en est sortie, sa conversion etc... La dépression devrait être un sujet de société qui parle à tout le monde,

<sup>138</sup> <https://twitter.com/GDarmanin/status/1521521761556307971>

<sup>139</sup> [https://twitter.com/Me\\_GuezGuez/status/1521893839300083713](https://twitter.com/Me_GuezGuez/status/1521893839300083713)

<sup>140</sup> [https://twitter.com/domes\\_minarets/status/152392249681711104](https://twitter.com/domes_minarets/status/152392249681711104)

<sup>141</sup> <https://twitter.com/IsabelleSurply/status/1512112774440267776>

<sup>142</sup> SONDAGE : L'IDÉE D'UN « GRAND REMPLACEMENT » INQUIÈTE PRÈS D'UN FRANÇAIS SUR DEUX- Le 17 Février 2022 CNEWS- <https://www.cnews.fr/france/2022-02-17/sondage-lidee-dun-grand-remplacement-inquiete-pres-dun-francais-sur-deux-1183498>

<sup>143</sup> Deux salles de prière taguées à Aix-en-Provence – Le 25 avril 2022 – Mizane <https://www.mizane.info/deux-salles-de-priere-taguees-a-aix-en-provence/>

<sup>144</sup> "Actes intolérables et inadmissibles", les mosquées de Pontarlier et Montlebon dégradées par des tags anti-musulmans – France Infi- le 07 novembre 2022 à 16h07- par Sarah Rebouh <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/doubs/actes-intolerables-et-inadmissibles-les-mosquees-de-pontarlier-et-montlebon-degradees-par-des-tags-anti-musulmans-2324893.html>

<sup>145</sup> Rillieux-la-Pape: des tags d'extrême droite découverts sur un gymnase- Par Le Progrès - 31 mai 2022

<https://www.leprogres.fr/faits-divers-justice/2022/05/31/rillieux-la-pape-des-tags-d-extreme-droite-sur-un-gymnase>

<sup>146</sup> La Mosquée d'Agen de nouveau souillée par des tags islamophobes – Oumma.com – le 10 mai 2022 <https://oumma.com/la-mosquee-dagen-de-nouveau-souillee-par-des-tags-islamophobes/>

<sup>147</sup> <https://twitter.com/GrablyR/status/1530470300391022593>



mais une fois de plus, c'est encore son voile qui fait la polémique. Le média Marianne qui reprend systématiquement les polémiques controversées antivoiles, a cette fois visé le journaliste en remettant en cause son travail titrant « *Diam's sur canapé : pour son interview sur Brut, Augustin Trapenard renonce au journalisme* ». <sup>148</sup> Jordane Bardella du parti RN de l'extrême droite déclare : « *L'ex-rappeuse Diam's avait fui la célébrité et quitté un temps la France où elle disait avoir "perdu son âme". Comme beaucoup d'entre vous, que des médias relaient complaisamment sa réapparition avec l'ensemble du kit islamiste de prosélytisme et de propagande me laisse perplexe.* » <sup>149</sup> Ou encore le Printemps Républicain <sup>150</sup> avec Caroline Fourest qui déclare « *De la propagande pure, incitant les femmes artistes à arrêter la musique pour prendre le voile... Plaçant la religion au-dessus de la culture... A qui on déroule le tapis rouge. Dont on fait la promotion, tout sourire, sur des médias pour la jeunesse. Plus de mots.* », reprise par Valeurs actuelles un média d'extrême-droite. <sup>151</sup>

11. Le 30 mai 2022 Sophia Haram humoriste, citant la conversion à l'Islam de Diams et son voile, se dit nostalgique parce que les grandes chanteuses arabes telles que Oum Kalthoum ne seraient plus, d'après elle se serait la faute à l'Islam : « *Au fur et à mesure que l'influence de la religion a grandi, la voix de ces femmes s'est éteinte* » <sup>152</sup>. Alors que Diams n'est pas arabe, qu'elle faisait du rap et qu'elle n'a pas changé d'origine mais s'est convertie à l'Islam. Qu'il y a des dizaines de chanteuses arabes, qu'elle n'a pas cité comme Nancy Ajram, Elissa, Myriam Fares, Haifa Wahbe, Sherine Abdel Wahhab, comme le relève Orient XXI se désolant que « *des croisades contre le voile et celles qui le portent n'empêche pas de se voiler la face. Mais dans cette France médiatique de moins en moins émue par l'arrivée au deuxième tour de l'extrême droite, nombreux et nombreuses sont ceux et celles qui, sitôt le « barrage » fait, s'empressent de remettre à l'ordre du jour les obsessions chères à celle qu'on appelle pudiquement désormais « la droite de la droite* » <sup>153</sup>. et d'ajouter « *Le problème c'est qu'elle ne manque pas une occasion de rappeler son appartenance à cette culture maghrébine et arabe* » pour véhiculer des « stéréotypées ». Le racisme s'est tellement banalisé en France que le lien musulman/ arabe est fait systématiquement. <sup>154</sup> Ce sont des préjugés haineux fondés sur des fausses informations se propagent rapidement à commencer par des personnes d'origine maghrébines qui ne sont pas musulmans ou qui ne pratiquent pas. Le Printemps Républicain a beaucoup joué sur cette ambiguïté de mettre en avant des personnes d'origine maghrébine pour véhiculer les discours haineux antimusulmans, ce qui a contribué à créer une situation extrême en France depuis l'automne 2020 et durant les présidentielles avec la libération des propos racistes antimusulmans.

<sup>148</sup> Diam's sur canapé : pour son interview sur Brut, Augustin Trapenard renonce au journalisme Complaisance- Marianne- Par Louis Nadaule 27/05/2022 <https://www.marianne.net/societe/medias/diams-sur-canape-pour-son-interview-sur-brut-augustin-trapenard-renonce-au-journalisme>

<sup>149</sup> [https://twitter.com/J\\_Bardella/status/1530280287460007937](https://twitter.com/J_Bardella/status/1530280287460007937)

<sup>150</sup> [https://www.lemonde.fr/politique/article/2022/05/31/elections-legislatives-2022-les-espoirs-decus-du-printemps-republicain\\_6128349\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2022/05/31/elections-legislatives-2022-les-espoirs-decus-du-printemps-republicain_6128349_823448.html)

<sup>151</sup> <https://www.valeursactuelles.com/societe/islam-lex-rappeuse-diams-assure-quelle-serait-morte-sans-le-coran>

<sup>152</sup> <https://twitter.com/SophiaAram/status/1531198584653328384>

<sup>153</sup> Sophia Aram, on a retrouvé les divas arabes – Orient XXI- Le 3 juin 2022- Par Sarah Grira- <https://orientxxi.info/lu-vu-entendu/sophia-aram-on-a-retrouve-les-divas-arabes-5662>

<sup>154</sup> [https://www.telerama.fr/musique/sophia-aram-diam-s-et-le-temps-regrette-des-oum-kalthoum-7010663.php?utm\\_medium=Social&utm\\_source=Twitter#Echobox=1653921460-1](https://www.telerama.fr/musique/sophia-aram-diam-s-et-le-temps-regrette-des-oum-kalthoum-7010663.php?utm_medium=Social&utm_source=Twitter#Echobox=1653921460-1)

12. Le 2 mai 2022, une femme se faisant passer pour une inspectrice de police a proféré des insultes racistes envers deux jeunes filles voilées dans une rue d'Onet-le-Château dans l'Aveyron.<sup>155</sup>
13. Le 6 mai 2022, la mosquée de Metz a été la cible de jets de bouteilles incendiaires<sup>156</sup>.
14. Le 21 avril 2022, un homme a incendié volontairement une mosquée à Bourgoin-Jallieu, il a été arrêté.<sup>157</sup>

Régulièrement des polémiques contre les musulmans sont alimentées par les politiques et par les médias, par exemple les musulmans ont été accusés d'être la cause de pénurie d'huile à cause des beignets du Ramadan<sup>158</sup>, de voler des moutons aux agriculteurs en détresse à cause de l'Aïd<sup>159</sup>, d'avoir créé une épidémie de « tenues islamiques » dans les écoles<sup>160</sup> et pour illustrer les médias ont diffusé des vêtements culturels arabe ou africain<sup>161</sup>. Les musulmans sont aussi accusés d'être islamistes, de détenir des commerces ou des associations communautaristes, des islamistes, des séparatistes, un reportage de M6 qui prétendait que les islamistes détenaient des commerces sur toute une rue de Roubaix sur fond de musique angoissante, il avait provoqué un tollé d'indignation vue les approximations, les mensonges et les préjugés discriminatoire.<sup>162</sup> Le candidat Zemmour, ainsi que ses soutiens se sont servis du reportage de Zone interdite, qui prouvait selon l'extrême-droite que c'était le grand remplacement qu'ils dénonçaient.<sup>163</sup>

Autant dire que ces polémiques sur fond de racisme ont fini de plonger dans l'affliction les musulmans pratiquants et les minorités des quartiers. Qui se disent que quoi qu'ils fassent, ils ne seront pas en paix.

Le Comité des Droits de l'homme des Nations Unies vient de condamner la France pour avoir violé le Pacte international relatif aux droits civils et politiques en interdisant à une femme l'accès à une formation en raison de son voile.<sup>164</sup>

## Conclusion

La politique de la suspicion pousse le ministère de l'Intérieur à qualifier de « Taqya » tous les faits positifs accomplis par les personnes de confession musulmane pour justifier et maintenir les mesures administratives. Quoi que fassent les musulmans, ils restent dans la politique du soupçon et dans l'insécurité permanente, alors qu'il s'agit d'atteintes aux droits fondamentaux,

<sup>155</sup> Agression raciste en Aveyron : la vidéo d'une fausse inspectrice de police fait scandale, une enquête ouverte – Midi Libre – Le 3 mai 2022 <https://www.midilibre.fr/2022/05/03/agression-raciste-en-aveyron-la-video-dune-fausse-inspectrice-de-police-fait-scandale-une-enquete-ouverte-10273578.php>

<sup>156</sup> <https://fr.timesofisrael.com/france-une-mosquee-de-metz-visee-par-des-cocktails-molotov/>

<sup>157</sup> [https://actu.fr/auvergne-rhone-alpes/grenoble\\_38185/pres-de-grenoble-un-homme-met-le-feu-a-une-mosquee-turque\\_50364465.html](https://actu.fr/auvergne-rhone-alpes/grenoble_38185/pres-de-grenoble-un-homme-met-le-feu-a-une-mosquee-turque_50364465.html)

<sup>158</sup> [https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/manifestations-en-ukraine/desintox-non-la-penurie-d-huile-de-tournesol-n-est-pas-liee-au-ramadan\\_5117971.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/manifestations-en-ukraine/desintox-non-la-penurie-d-huile-de-tournesol-n-est-pas-liee-au-ramadan_5117971.html)

<sup>159</sup> <https://blogs.mediapart.fr/wael-mejrissi/blog/240422/ces-musulmans-qui-devalisent-les-rayons-et-qui-volent-des-moutons>

<sup>160</sup> <https://www.ladepeche.fr/2022/06/03/ce-que-lon-sait-de-la-polemique-sur-lepidemie-de-tenues-islamiques-dans-les-lycees-10335925.php>

<sup>161</sup> <https://twitter.com/GuiraudInd/status/1532707618153709568>

<sup>162</sup> <https://www.arretsimages.net/articles/m6-et-lislam-radical-operation-com-pour-darmanin>

<sup>163</sup> [https://www.lefigaro.fr/vox/societe/eric-zemmour-documentaire-de-zone-interdite-l-afghanistan-a-deux-heures-de-paris-20220124?utm\\_source=app&utm\\_medium=sms&utm\\_campaign=fr.playsoft.lefigarov3](https://www.lefigaro.fr/vox/societe/eric-zemmour-documentaire-de-zone-interdite-l-afghanistan-a-deux-heures-de-paris-20220124?utm_source=app&utm_medium=sms&utm_campaign=fr.playsoft.lefigarov3)

<sup>164</sup> <https://www.leparisien.fr/societe/un-comite-de-lonu-epingle-la-france-dans-une-affaire-de-port-du-voile-03-08-2022-W4RKUFD2BG77BBGEAXBVB6MHQ.php>

dont l'impact est conséquent<sup>165</sup>. Il est devenu extrêmement difficile de défendre les droits des musulmans discriminés en France à cause des mesures administratives, d'autant plus que les autorités françaises poursuivent les dissolutions et le ciblage des musulmans qu'ils qualifient d'« islamistes » mot fourre-tout, sans que l'on sache précisément ce que ce mot définit et qui finit par viser dans les faits les musulmans pour leurs apparences ou leur pratique religieuse. Les autorités n'apportent pas la preuve des graves accusations qu'elles portent contre les organisations ou les personnes. Il suffit de prononcer des allégations graves, pour exclure en diabolisant des personnes ou des structures. Les juridictions nationales comme le Conseil d'État valident les accusations sans que le ministère de l'intérieur ne soutienne ses allégations autrement que par des notes blanches invérifiables, ce qui contrevient au droit à un procès équitable et à la présomption d'innocence.

Les pouvoirs publics ne remettent pas en question les mesures administratives et cherchent à faire taire toute forme de contestation ou contradiction en utilisant les outils administratifs, y compris par le détournement des mesures administratives de lutte contre le financement du terrorisme, pour assécher financièrement les organisations et les personnes visées, sans aucun recours possible. Les dissolutions de la plus grande organisation de défense des droits des musulmans CCIF a raisonné comme une onde de choc. Cette fois la lutte contre les discriminations par des outils juridiques a été visée. Ce qui est non seulement contreproductif mais une grave atteinte aux droits fondamentaux.

Ce contexte et la multiplication des mesures administratives ont plongé les musulmans dans l'insécurité, l'auto-censure et la peur, mais pas seulement. Des organisations prenant en charge les problèmes des musulmans sont aussi visées, il est à craindre la disparition du tissu associatif issue des quartiers populaires et de la minorité musulmane.

## Recommandations

### Nous demandons de :

1. Rappeler à la France son obligation de protection des minorités religieuses et ethniques, d'assurer la sécurité des minorités musulmanes et ethniques et de rappeler les droits fondamentaux lorsque cela est nécessaire et lorsque des groupes religieux sont ciblés.
2. Protéger les défenseurs des droits humains et les organisations de défense des droits des minorités avec un mécanisme de soutien.
3. Abolir la référence à des critères religieux dans la lutte contre la radicalisation et la lutte contre le terrorisme.
4. Mettre en place une entité qui puisse prendre les plaintes contre les dérives des mesures administratives avec la réparation des préjudices subis.
5. Mettre en place un contrôle CTED, Commission Européenne sur les mesures de gels des avoirs et les entraves financières qui ciblent les associations et militants, notamment les défenseurs des droits.
6. Mettre en place des recours contre les fermetures de comptes.
7. Mettre en place un Contrôle indépendant des mesures administratives contre la radicalisation / séparatisme, etc., avec l'impact, les chiffres et la transparence des données avec les organisations indépendantes de la société civile issue de la minorité musulmane.

---

<sup>165</sup> <https://www.europe1.fr/societe/info-europe-1-mosquees-sous-surveillance-les-imams-de-plus-en-plus-prudents-dans-leurs-preches-4080318>

## 8. Prévention contre les discriminations visant les musulmans

### **Lutte contre les discriminations :**

9. Les autorités doivent signaler systématiquement des propos haineux au procureur.
10. Un plan de sensibilisation contre les discriminations visant les musulmans et les minorités ethnique doit être mis en place rapidement.
11. Il faut procéder à la refonte du système de prise en charge des victimes de discriminations.
12. Il faut faire cesser les discours politiques qui alimentent la haine envers les musulmans et les habitants des quartiers populaires.
13. Les autorités françaises et la commission Européennes doivent dénoncer fermement les discriminations visant les musulmans et faire une politique de lutte contre ces discriminations en concertation avec les ONG issues des minorités.
14. Un dialogue entre la société civile musulmane indépendante et les autorités doit se créer. Elles doivent collaborer avec les organisations de la société civile issues des minorités musulmanes.



Action Droits des Musulmans (ADM)

Site: <https://adm-musulmans.com/>

Mail: [info@adm-musulmans.com](mailto:info@adm-musulmans.com)